Universitäre Psychiatrische Kliniken
Basel

UPK

40058

Einschreiben
Staatsanwaltschaft
Madame la Procureure Y. Gendre
Place Notre-Dame 4
Case postale 156
CH-1702 Fribourg

Datum: Basel, 21 août 2014 PEC/
Ihr Aktenzeichen: **YGE/NMA F 11 9023**
Unser Aktenzeichen: **Fall Nr. 771920**

Forensisch-Psychiatrische Klinik
Prof. Dr. med.
Marc Graf
Klinikdirektor
und Chefarzt

Jugendforensik
Dr. med.
Christian Perler
Leitender Arzt

Tel. direkt +41 61 325 58 96
Fax +41 61 325 57 35
christian.perler@upkbs.ch

Madame la Procureure

Suite à votre mandat du 11.02.2014 de procéder à une

expertise psychiatrique de Mickaël DOUGOUD,
né le 26.04.1991,

prévenu d'actes d'ordre sexuel avec des enfants, viols simples et qualifiés, contraintes sexuelles (simples et qualifiées), contraintes, pornographie et actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de résistance, afin de déterminer l'existence d'un trouble psychique au moment des faits, de déterminer l'éventuelle diminution de la responsabilité, de déterminer le risque de récidive et de proposer le cas échéant des mesures ainsi que de se déterminer sur un éventuel internement, nous vous faisons parvenir notre rapport.

UNI BASEL

EFQM
Recognised for excellence
3 star

Sommaire

I. Extraits du dossier 4
1. Délits actuels 4
1.1. Rapport de la Police de sûreté du 23.04.2012 à l'attention du Ministère Public 4
1.2. Première audition de Mickaël Dougoud le 13.12.2011 6
1.3. Audition par le Ministère Public de Mickaël Dougoud le 13.12.2011 7
1.4. Auditions par la Police de sureté de Mickaël Dougoud le 21. et le 27.03.2012 8
1.5. Rapport de la Police de sureté concernant la dénonciation par Madalina Afloarei du 25.09.2012 8
1.6. Confrontation entre Mickaël Dougoud et Mélanie Layat le 5 juillet 2012. 9
2. Expertise psychiatrique antérieure, rapport médicaux, autres documents 10
2.1. Résumé des rapports et autres notes du Service de pédopsychiatrie de Fribourg 10
2.2. Expertise psychiatrique (22.11.2012) et complément d'expertise (25.03.2013) par le Docteur Claude Uehlinger 11
2.3. Bilan du suivi psychologique de Mickaël Dougoud du 4 février 2013 11
2.4. Evaluation du détenu entre juillet 2012 et décembre 2012 12
2.5. Ordonnance de classement du Juge des mineurs, non daté, concernant Ludovic Dougoud 12
2.6. Rapport d'expertise pédopsychiatrique de Mélanie Layat par la Dresse Marlise Weder, Fribourg, du 28.03.2013 13
II. Anamnèse **14**
1. Anamnèse familiale 14
2. Anamnèse personnelle 15
3. Activité sexuelle et vie relationnelle 16
4. Anamnèse psychiatrique 18
5. Anamnèse somatique 18
6. Consommation de substances psychotropes 19
7. Délits actuels 19
8. Comportement social déviant et antécédents 22
9. Situation actuelle et projets d'avenir 22
10. Informations de tiers 23
10.1. Entretien téléphonique avec le Dr Christophe-Francis Persoz, spécialiste en médecine interne FMH, à Neuchâtel 23
10.2. Entretien téléphonique avec la Dresse Soto-Kohler, pédopsychiatre à Fribourg 23
III. Examen **24**
1. Examen psychiatrique 24
2. Psychopathy Checklist-revised (PCL-R), Hare 26
3. Examen somatique et neurologique 29
4. Résumé des examens psychologiques 29
IV. Résumé **29**

V. **Discussion, conclusions et réponses aux questions** 32
1. **Diagnostic psychiatrique** 35
2. **Responsabilité** 36
3. **Evaluation du risque / pronostic légal** 36
4. **Thérapie et mesures** 40
5. **Réponses aux questions:** 41

Le rapport est basé sur :

- les entretiens individuels avec Mickaël Dougoud le 24 juin 2014 (210 minutes) et le 8 juillet 2014 (120 minutes)
- les pièces du dossier d'instruction que vous avez mises à notre disposition,
- un entretien téléphonique avec le Dr Christoph Persoz, généraliste à Neuchâtel, le 27 juin 2014 (15 minutes),
- un entretien téléphonique avec la Dresse Soto-Kohler, pédopsychiatre à Fribourg, le 30 juin 2014 (15 minutes),
- divers éléments du dossier du Service de Pédopsychiatrie de Fribourg et de Flos Carmeli datant de 1997 à 2004.

Monsieur Mickaël Dougoud a été informé qu'il avait le droit de refuser de collaborer ou de répondre à nos questions. Il a été rendu attentif au fait que l'expert était soumis au secret médical mais qu'il avait l'obligation de transmettre toutes les informations obtenues dans le cadre de l'expertise aux autorités de poursuite pénale. Mickaël Dougoud a compris ces explications et a explicitement accepté la mise en œuvre de cette expertise.

Rappel des faits

Selon l'acte d'accusation du 20.08.2013 Mickaël Dougoud a commis des infractions à l'encontre de trois personnes, Mélanie Layat née le 05.03.1994, Laurence Leibzig née le 19.09.1992, et Madalina Afloarei née le 27.11.1996.

Envers Mélanie Layat, Mickaël Dougoud a commis deux séries de délits, une première série en été 2008 lors de laquelle sous le pseudonyme de Bastien il l'a menacée de diffuser des photos la montrant dénudée, l'a obligée à se dévêtir et à subir une pénétration

vaginale par les doigts puis à une deuxième occasion, à nouveau des caresses bucco-vaginales puis une pénétration vaginale et anale. La deuxième série de délits a été commise entre mai et juillet 2010. Sous le pseudonyme de Martin et sous la menace, il a obligé Mélanie Layat à avoir des relations sexuelles à caractère sadique avec lui qu'il a filmées. Jusqu'au dépôt de plainte en septembre 2011 il l'a harcelée sexuellement par téléphone, SMS ou Facebook sous son nom ou sous pseudonyme.

En septembre 2010, Mickaël Dougoud a profité d'un état d'alcoolisation importante et de sommeil pour attoucher Laurence Leibzig. Durant son sommeil il l'aurait caressée sur la vulve, ce qu'il lui aurait confirmé une année plus tard.

Entre septembre 2010 et l'été 2011, Mickaël Dougoud aurait eu une relation amoureuse avec relations sexuelles avec Madalina Afloarei alors âgée de 14 ans. D'octobre 2011 à mars 2012 Mickaël Dougoud aurait harcelé Madalina Afloarei par téléphone et Facebook et l'aurait mise sous pression en la menaçant de révéler des choses à ses parents; elle se serait soumise à ses volontés et aurait eu à 5 ou 6 reprises des rapports sexuels complets avec lui.

Depuis le 21.03.2012 Mickaël Dougoud est détenu, du 21.03.2012 au 11.06. 2012 en détention provisoire et dès le 11.06. 2012 en exécution anticipée de peine. Le Docteur Claude Uehlinger, psychiatre, a été mandaté pour procéder à une expertise psychiatrique qu'il a rendue le 22.11.2012 et qu'il a complété le 25.03.2103. Par acte d'accusation du 20.08.2013 Mickaël Dougoud a été renvoyé en jugement devant le Tribunal Pénal de l'Arrondissement de la Sarine. Les Juges de céans ont cependant trouvé que le rapport d'expertise et son complément étaient incomplets et ne permettaient pas de juger la cause et ont ordonné une nouvelle expertise, objet du présent mandat.

I. Extraits du dossier

1. Délits actuels

1.1. Rapport de la Police de sûreté du 23.04.2012 à l'attention du Ministère Public

Madame Christiane Layat aurait appelé la permanence de Police de sûreté le 30.10.2011 pour annoncer que sa fille de 17 ans Mélanie Layat aurait été victime d'un viol en août 2008. Le 02.11.2011 Mélanie Layat a été auditionnée et a fait les déclarations suivantes

concernant les événements. Elle se serait montrée lors d'un contact par Internet très dévêtue, son interlocuteur aurait capturé des images et aurait ensuite menacé de les publier si elle n'obtempérait pas à ses volontés. Elle en aurait alors parlé à Mickaël, un ami, qui lui aurait dit qu'il connaissait un as de l'informatique, "Bastien" .Ce dernier, au lieu de l'aider, l'aurait à son tour menacée par Internet et Mickaël Dougoud lui aurait conseillé d'obtempérer. En août 2008 "Bastien" aurait écrit qu'il voulait la rencontrer et que Mickaël Dougoud devait l'amener à un endroit précis, lui attacher les mains, bander les yeux et disparaître. "Bastien" lui aurait ensuite léché le vagin et l'aurait doigté puis serait parti et Mickaël Dougoud l'aurait libérée de ses entraves. Dans un nouveau message sur MSN il lui aurait à nouveau indiqué qu'il voulait faire « cela en ordre » et que Mickaël Dougoud devait l'amener à l'orée d'une forêt, lui attacher les mains, lui couvrir les yeux puis s'en aller et qu'elle devrait subir les actes sexuels en feignant de jouir. Il aurait menacé qu'en cas de refus il publierait les images sur Internet et que des amis la maltraiteraient ainsi que Mickaël Dougoud. Ce scenario aurait été suivi, elle aurait senti que quelqu'un aurait commencé à la doigter puis qu'il l'aurait pénétrée par le vagin puis par l'anus, qu'il lui aurait ensuite ordonné de le sucer et qu'il aurait éjaculé dans sa bouche. Après ces actes, Mickaël Dougoud serait revenu la libérer, elle aurait alors vu qu'il était en sueur et qu'il avait les genoux maculés de terre, sans se douter à ce moment qu'il était l'auteur des actes qu'elle venait de subir.

Par la suite elle se serait rapprochée affectivement de Mickaël Dougoud et ils auraient eu une relation affective de septembre 2008 à mai 2010. Lors de cette relation amoureuse ils auraient eu régulièrement des relations sexuelles. Mickaël Dougoud lui aurait raconté qu'il était allé torturer Bastien chez lui et qu'il l'aurait balancé par la fenêtre pour faire passer son décès pour un suicide.

Après leur séparation en 2010, elle aurait à nouveau reçu des menaces d'un "Martin" qui se prétendait être un ami de Bastien et posséder la bande où Mickaël Dougoud abuserait d'elle. Il l'aurait obligée à faire des choses avec son ex-ami Mickaël Dougoud, il aurait exigé qu'elle les filme en train d'avoir des relations sexuelles, l'aurait obligé de faire des choses particulières telles que déféquer sur le torse de Mickaël Dougoud ou de filmer lorsque Mickaël Dougoud éjaculait sur son ventre, ses pieds. Elle aurait également dû se filmer nue devant la Webcam, montrer ses parties et enfoncer des objets dans ses orifices. Elle aurait eu des doutes quant à l'auteur, tant des messages que des viols, et elle aurait découvert qu'il s'agissait de Mickaël Dougoud, qui s'était fait passer tant pour « Bastien »

que pour « Martin ». Après avoir annoncé cela à Mickaël Dougoud, les menaces se seraient arrêtées mais en début 2011, de nouvelles déclarations téléphoniques et par messagerie lui seraient arrivées, ce qui l'aurait fortement perturbée au point de devoir être hospitalisée pendant 2 mois en milieu psychiatrique. (3/3/2011 - 5/5/2011)
Laurence Leibzig, une amie de Mélanie Layat et de Mickaël Dougoud aurait déclaré lors de l'audition du 25.11.2011 que Mickaël Dougoud médisait de Mélanie, qu'il aurait raconté avoir tué quelqu'un à coups de battes de baseball. En septembre 2010 après une soirée arrosée elle aurait passé la nuit chez lui et durant son sommeil il l'aurait caressée sur la vulve, ce qu'il aurait reconnu une année plus tard. Pour aider Mélanie Layat elle se serait arrangée pour avoir le mot de passe de Mickaël Dougoud et aurait vu des fichiers vidéos montrant Mickaël Dougoud et Mélanie Layat lors de rapports sexuels.

1.2. Première audition de Mickaël Dougoud le 13.12.2011

Mickaël Dougoud aurait appris par un copain que Mélanie Layat avait déposé plainte contre lui et qu'il pensait que c'était pour cela qu'il était auditionné par la Police. Il aurait fait la connaissance de Mélanie Layat à l'occasion de déceptions sentimentales de cette dernière qui l'auraient amené à l'hôpital et qu'après un certain temps ils auraient commencé à sortir ensemble mais qu'ils n'auraient eu des relations sexuelles que 6 à 7 mois plus tard au domicile de Mélanie Layat ou au domicile de Mickaël Dougoud et de sa mère. Ils n'auraient pas eu de fantasme particulier mais auraient souvent fait l'amour dans différents endroits et ils se seraient également excités réciproquement devant la Webcam, ensuite ils auraient décidé de se filmer en ayant des relations sexuelles, ce qu'ils auraient fait de temps en temps avec le Natel de Mélanie Layat. Mickaël Dougoud aurait ensuite reconnu avoir envoyé des SMS à Mélanie Layat et aurait raconté que Mélanie lui aurait parlé de Bastien qu'il décrit comme ayant un bout de l'oreille sectionnée, grand, de corpulence normale, aux yeux bleus. Par la suite il aurait modifié la version en disait qu'il avait dit à Mélanie qu'il était menacé par Bastien et que ce dernier voulait que Mélanie fasse des choses d'ordre sexuel et qu'il allait donner des instructions par lettre à Mickaël Dougoud. Mickaël Dougoud aurait reconnu avoir lui-même écrit cette lettre et qu'il l'aurait lue ensuite à Mélanie, qui par peur aurait été d'accord de suivre les instructions. Mickaël Dougoud aurait alors décrit comment il aurait fait semblant de partir pour laisser la place à Bastien, qu'il aurait ensuite longuement hésité à poursuivre, qu'il ne se serait pas senti lui-même mais qu'il l'aurait ensuite embrassée puis pénétrée après l'avoir

caressée, qu'il aurait fait cela pendant quelques minutes, avec un préservatif. Il se serait ensuite éloigné et serait revenu quelques minutes plus tard, l'aurait trouvée en pleurs, l'aurait consolée. Il aurait refait un scénario similaire une semaine plus tard en disant que Bastien voulait recommencer en relevant qu'il y avait eu une pénétration anale cette fois-là. Elle lui aurait demandé de rester mais il aurait dit qu'il devait s'éloigner et qu'ensuite il se serait fait passer pour Bastien et qu'il l'aurait à nouveau caressée puis aurait fait une pénétration vaginale puis une pénétration anale. Il l'aurait ensuite mise à genoux, l'aurait obligée à lui faire une fellation et aurait éjaculé dans sa bouche. Ensuite il aurait fait semblant de s'éloigner puis de revenir en tant que Mickaël pour la détacher. Par la suite Mickaël Dougoud aurait dit à Mélanie Layat que « Bastien » demandait des photos d'elle en sous-vêtements et nue, elle aurait obtempéré.

Plus tard, Mickaël Dougoud aurait raconté à Mélanie qu'il aurait tué « Bastien ». Avec deux copains, ils seraient allés chez lui, l'auraient tué puis jeté son corps dans la Gérine.

Ils auraient commencé leur relation affective et après un certain temps Mélanie Layat aurait eu des doutes quant à l'identité de l'auteur du deuxième viol, sur quoi Mickaël Dougoud aurait raconté que Bastien l'avait obligé à faire cela, le menaçant d'une batte de baseball. Après leur séparation ils auraient eu à nouveau des rapports sexuels, Mickaël Dougoud ayant inventé « Martin », qui aurait fait chanter Mélanie avec des photos qu'il aurait eues. Mickaël Dougoud lui aurait demandé par l'entremise de « Martin » de faire des choses avec Mickaël Dougoud telles que se filmer sous la douche , se filmer en faisant un strip-tease, se filmer en faisant une fellation ou en simulant un orgasme ou en déféquant sur le torse de Mickaël et que si elle ne le faisait pas, « Martin » lui enverrait des gars qui la séquestreraient.

Mickaël Dougoud aurait dit à la fin de l'audition qu'il ne comprenait pas pourquoi il avait fait cela et qu'il aurait besoin d'être soigné.

1.3. Audition par le Ministère Public de Mickaël Dougoud le 13.12.2011

Il ne comprendrait pas pourquoi il en était venu à agir ainsi, aurait été lui-même victime d'abus sexuels à 6 ou 7 ans par son frère pendant une période de 4 à 5 mois. Son frère serait homosexuel. Il aurait mis Mélanie Layat sous pression en disant que « Bastien » allait s'en prendre à lui et également à elle. Il n'aurait pas eu de scrupule en planifiant ses actes, uniquement par la suite. Dans les grandes lignes il aurait confirmé ce qu'il avait déclaré à la Police concernant les moyens pour faire obtempérer Mélanie Layat.

1.4. Auditions par la Police de sureté de Mickaël Dougoud le 21. et le 27.03.2012

Mickaël Dougoud aurait eu des relations sexuelles avec Madalina Afloarei de 2010 à leur séparation en été 2011. Par la suite, ils auraient encore eu des relations sexuelles occasionnellement jusqu'en mars 2012, Mickaël Dougoud reconnaissant avoir utilisé une rédaction et des vidéos d'elle comme mode de pression, tenant cependant à préciser que Madalina Afloarei faisait également des pressions sur lui en se plaignant à la gérance ou en menaçant de le dénoncer à la SPA. Il aurait donné de l'argent à Madalina pour avoir des relations sexuelles avec elle, il en aurait également proposé à une autre fille. Pendant les semaines qui ont précédé les auditions, Mickaël Dougoud aurait eu des relations sexuelles avec plusieurs filles, selon lui pour prouver aux autres que malgré son surpoids, il pouvait plaire. Il utiliserait souvent les médias électroniques tels que Facebook, MSN, ou des SMS pour entrer en contact avec des femmes. Concernant sa situation personnelle il aurait fait un apprentissage de paysagiste mais n'aurait fait que la pratique dès la deuxième année, il aurait été licencié de son premier apprentissage en janvier 2010 et aurait terminé l'apprentissage chez un autre employeur en novembre 2010. Il aurait ensuite continué à travailler chez lui jusqu'en septembre 2011, date à laquelle il aurait été licencié parce qu'il s'était fait passer pour le sous-dirigeant de l'entreprise. Dès lors il aurait été au chômage.

1.5. Rapport de la Police de sureté concernant la dénonciation par Madalina Afloarei du 25.09.2012

Dans le cadre de l'enquête suite à la dénonciation de Mélanie Layaz en 2011, la police a visionné les SMS échangés entre Mickaël Dougoud et Madalina Afloarei et a entendu cette dernière en tant que témoin le 06.02.2012. Elle aurait alors expliqué qu'elle avait eu une relation amoureuse avec l'expertisé mais aurait refusé de parler en détail de leur relation, malgré le fait que depuis leur rupture l'expertisé lui envoyait des messages désobligeants. Il ressortirait du visionnement de son compte Facebook que l'expertisé aurait détenu des vidéos d'elle, qu'il menacerait de les montrer à ses parents si elle n'acceptait pas de renouer avec lui ou d'exhiber son corps devant la caméra. Lors des auditions de Mickaël Dougoud du 21.03 et 27.03.2012, il aurait reconnu avoir eu une relation affective avec Madalina Afloarei de mi-2010 à mi-2011 et de lui avoir ensuite fait du chantage pour continuer à avoir des relations sexuelles. Lors de son audition du 23.04.2012, Madalina Afloarei aurait déclaré que l'expertisé était conscient de leur différence d'âge dès le début

de leur relation amoureuse, qu'ils auraient eu des relations sexuelles régulièrement et sans vécu de contrainte ou de désagrément de sa part, mais que depuis leur rupture l'expertisé la manipulerait et la mettrait sous pression avec des éléments en sa possession datant de leur relation, ou lui aurait donné de l'argent pour obtenir ses faveurs.
L'analyse du matériel séquestré de l'expertisé permettrait de constater qu'il détenait deux fichiers mettant en scène Madalina Afloarei dévêtue devant une webcam ainsi qu'un très grand nombre de SMS échangé avec elle, là mettant régulièrement sous pression. L'analyse des échanges sur Facebook irait également dans le sens de mettre en évidence le comportement contraignant de l'expertisé, qui utiliserait tous les registres de la manipulation allant de la déclaration d'amour à la menace de mort en passant par des menaces de publication de photos compromettantes ou d'information aux parents.
Le 24.07.2012 une audition de Madalina Afloarei a lieu, on y apprendrait que l'expertisé aurait envoyé une lettre en mai 2012 à la mère et au beau-père de Madalina Afloarei pour les informer qu'il avait eu des rapports sexuels avec leur fille.

1.6. <u>Confrontation entre Mickaël Dougoud et Mélanie Layat le 5 juillet 2012.</u>

La Procureure Y. Gendre a procédé à une confrontation entre les deux personnes susnommées. Lors de cette confrontation, Mélanie Layat aurait précisé les faits marquants dont le fait que des tiers aient vu des vidéos imposées par « Martin » lors de relations sexuelles avec Mickaël Dougoud. Mickaël Dougoud aurait utilisé pour manipuler sa victime la menace et le dénigrement des autres. A l'origine de la manipulation auraient été des photos des seins de Mélanie Layat prises lors d'un Cam to Cam avec un garçon inconnu. Les menaces de publier ces photos par le premier garçon n'auraient pas duré longtemps mais auraient été reprises par « Bastien ». Mélanie Layat décrit qu'elle se serait sentie protégée par Mickaël Dougoud déjà avant leur relation sentimentale et qu'elle croyait totalement ce qu'il disait même quand il prétendait avoir tué « Bastien » ou quand il lui avouait avoir commis lui-même le deuxième viol sous la menace de « Bastien ». Ce n'est que beaucoup plus tard qu'elle aurait compris qu'il était « Bastien ». La menace de « Martin » de publier les vidéos des deux premiers viols l'aurait le plus effrayée car elle craignait d'être jugée par tout le monde. Lors des actes sexuels filmés avec Mickaël Dougoud sous la menace de « Martin », Mélanie Layat se serait imaginé avoir ces relations avec lui en étant encore en couple, raison pour laquelle elle n'aurait pas paru particulièrement effrayée.

Mickaël Dougoud aurait déclaré plusieurs fois à Mélanie Layat par SMS qu'il l'aimait mais elle lui aurait répondu qu'elle le considérait comme un grand frère. Il aurait alors imaginé le stratagème « Bastien » pour obtenir ce qu'il désirait. Le stratagème se serait mis en place successivement mais sans plan prédéterminé. Il aurait été motivé par des pulsions et se sentirait libéré depuis que la plainte avait été déposée. Il n'aurait pas prémédité l'escalade progressive des exigences envers Mélanie Layat et il reconnaitrait que lors de leur relation sentimentale il était extrêmement jaloux et possessif et aurait progressivement isolé Mélanie Layat. Lors des interrogations il aurait dit avoir jeté la clé USB contenant les enregistrements vidéos des relations sexuelles avec Mélanie Layat. Cependant ces enregistrements auraient été retrouvés sur son ordinateur, ce à quoi il aurait expliqué vouloir les garder comme souvenir mais pas pour les publier sur le Net.

2. Expertise psychiatrique antérieure, rapport médicaux, autres documents

2.1. Résumé des rapports et autres notes du Service de pédopsychiatrie de Fribourg

Il s'agit de différents documents établis par le service de pédopsychiatrie de Fribourg ainsi que par l'équipe du Flos Carmeli (école spécialisée et service de psychologie scolaire) datés de mai 1997 à septembre 2004.

En résumé Mickaël Dougoud serait né après une grossesse et un accouchement sans particularité avec un poids à la naissance de 3,400 kg et une taille de 49 cm. Le développement psychomoteur aurait été dans les normes. Les problèmes auraient débuté à l'école enfantine en 1996 ce qui aurait nécessité l'intervention du Service éducatif itinérant. Il aurait bénéficié de consultations au Service de pédopsychiatrie (SPP) dès juin 1997 et aurait été intégré à l'école Flos Carmeli sur proposition des professionnels en automne 1997. Le diagnostic d'un syndrome psycho-organique équivalent à un trouble de l'attention avec hyperactivité aurait été posé et un traitement de Ritalin aurait été instauré. Par ailleurs les diagnostics de trouble d'articulation et séquelles de retard de parole, faiblesse langagière, tendance au bredouillement et accès de bégayement chroniques auraient été posés par une logopédiste. Un examen psychologique aurait également été fait (Dessin de famille, CAT, Figure complexe de Ray, WPPSI-R) : il en ressort une intelligence dans la norme avec des résultats assez homogènes ne permettant pas d'expliquer les difficultés scolaires. Il aurait été suivi de façon régulière par différents thérapeutes du SPP jusqu'en 2002 puis à nouveau en 2004. Il est fait mention dans ces

rapports que les relations intrafamiliales seraient perturbées puis que les contacts avec le père seraient interrompus en raison de son attitude agressive. Il est également mentionné que Mickaël aurait pris 20 kg en 2 ans, ce qui coïnciderait avec le départ du père et la reprise de l'activité professionnelle de la mère.

2.2. Expertise psychiatrique (22.11.2012) et complément d'expertise (25.03.2013) par le Docteur Claude Uehlinger

Comme il s'agit d'une deuxième expertise, l'expert n'a pas eu connaissance du premier rapport d'expertise ni de son complément.

2.3. Bilan du suivi psychologique de Mickaël Dougoud du 4 février 2013

A la demande de la Procureure, Marc Glaisen, psychologue FSP au service de probation, a relaté le suivi psychologique dont a bénéficié Monsieur Dougoud depuis son transfert de la prison centrale à l'EEP Gorgier le 27 juin 2012. Le premier entretien se serait déroulé le 12 septembre. Depuis lors les entretiens se seraient déroulés à une fréquence bimensuelle ou hebdomadaire. Le détenu aurait voulu aborder les abus sexuels subits par son frère Ludovic, mais aurait également mentionné les importants accès de colère et de violence physique dont il aurait été le sujet jusqu'à son arrestation. Il aurait mentionné qu'un trouble d'hyperactivité avec déficit d'attention aurait été diagnostiqué alors qu'il avait 6 ans et pour lequel il aurait bénéficié d'un traitement médicamenteux. Les objectifs de traitement fixés progressivement auraient été les suivants :

a. favoriser l'élaboration concernant les abus sexuels subits
b. soutien face à l'incarcération et à la procédure pénale en cours
c. stimuler l'élaboration relative au délit commis, dans le sens d'une responsabilisation de l'intéressé et de la prévention de la récidive
d. soutien face à la démarche entreprise ayant pour but de réduire le très important surpoids qui est le sein depuis de nombreuses années.

Monsieur Dougoud participerait activement aux entretiens psychothérapeutiques avec d'une part un engagement mais d'autre part une sorte d'impatience qu'il arriverait néanmoins à contrôler. Au fil du temps il semblerait qu'il y ait une meilleure prise de conscience de la gravité des actes qui lui sont reprochés. Le thérapeute ne pourrait pas se prononcer sur la présence ou non d'une pathologie psychiatrique, renvoyant pour cela au rapport d'expertise du Docteur Uehlinger. Le thérapeute relèverait cependant que

Monsieur Dougoud ne présenterait pas de symptômes majeurs ni de troubles du comportement dans le cadre de son incarcération. Monsieur Dougoud reconnaîtrait sa difficulté dans le cadre de ses délits à prendre en considération les besoins d'autrui. L'incarcération l'aurait amené à prendre plus fortement conscience de ses difficultés, cependant une réduction du risque de récidive ne pourrait être confirmée qu'après une certaine évolution du processus thérapeutique. Il semblerait qu'il y ait une certaine prise de conscience des effets de ses abus sexuels sur ses victimes, accompagnée d'un réel regret. Néanmoins il ne parlerait de ses abus que de façon factuelle et sans émotion et cet hyper-contrôle serait observé par d'autres intervenants dans le lieu de détention.

2.4. Evaluation du détenu entre juillet 2012 et décembre 2012

Monsieur Dougoud est décrit de façon positive par les maîtres d'atelier (menuiserie, nettoyage) d'un contact agréable et souriant, faisant bien son travail.

2.5. Ordonnance de classement du Juge des mineurs, non daté, concernant Ludovic Dougoud

Suite à la plainte pénale déposée le 27.03 2012 par Mickaël Dougoud contre Ludovic Dougoud portant sur des infractions contre l'intégrité sexuelle de la part de Ludovic Dougoud sur Mickaël Dougoud, le tribunal des mineurs a ouvert une instruction pénale. Vraisemblablement entre les années 2000 et 2001 les deux frères Ludovic né le 11.09.1988 et Mickaël né le 26.04 1991 ont eu des activités sexuelles sous forme de masturbation, de fellation et de pénétration annale en regardant des films pornographiques. Il n'y aurait pas eu d'acte de violence ni de contrainte exercée par l'un ou l'autre, cependant Mickaël Dougoud aurait consenti à ces actes selon lui en raison de la crainte de son grand frère, ce qui n'aurait pas été perçu par ce dernier. Lors de l'enquête, la mère aurait dit à la police en mars 2012 qu'elle avait été mise au courant part Mickaël mais qu'elle doutait de la véracité de ses dires, ceci d'autant plus que Mickaël aurait raconté beaucoup de mensonges. Au vu des versions divergentes et peu concluantes concernant l'usage de contrainte ou de violence la procédure pénale a été close par un classement par la Juge des mineurs.

2.6. Rapport d'expertise pédopsychiatrique de Mélanie Layat par la Dresse Marlise Weder, Fribourg, du 28.03.2013

Cette expertise a été demandée par la Procureure afin de déterminer dans quelle mesure Mélanie Layat souffrait d'un trouble psychique, quel est son niveau intellectuel et dans quelle mesure le fonctionnement psychologique de Mélanie Layat pouvait expliquer qu'elle se soit laissé manipuler par l'expertisé en 2008 et en 2010. Les conclusions de l'expert étaient qu'au moment des faits, Mélanie Layat ne souffrait pas de troubles psychiatriques et qu'elle avait une intelligence dans la norme. La Doctoresse Weder explique dans son rapport comment en raison d'une certaine fragilité psychique de Mélanie Layat et le fait de ne pas parler de ses sentiments en famille, Mélanie Layat s'est retrouvée démunie face à Mickaël Dougoud qui s'était présenté comme un confident et ami fiable. La Doctoresse Weder montre comment l'expertisé avait dans un premier temps manipulé sa victime en développant un scenario avec un agresseur fictif de façon à pouvoir jouer ensuite le rôle du protecteur. Les deux événements traumatisants de 2008 auraient encore augmenté la fragilité de Mélanie Layat qui aurait alors eu recours à différents mécanismes de défense tels que la dissociation et le déni, ainsi que d'une façon détournée à l'identification à l'agresseur. Lorsqu'émergeait des doutes quant à l'identité de l'agresseur ou le rôle de Mickaël Dougoud ce dernier renforçait la pression en accentuant les risques encourus par Mélanie Layat. En renforçant l'isolement de cette dernière, Mickaël Dougoud aurait également contribué à renforcer son emprise sur elle. De fait ce n'est que lorsqu'elle avait pu, soutenue par des amis, prendre suffisamment de distance face à l'influence de Mickaël Dougoud qu'elle aurait prendre réellement conscience de sa manipulation. En résumé Mélanie Layat ne s'est pas aperçue de la manipulation exercée par Mickaël Dougoud en raison de sa fragilité psychique, de sa naïveté et de sa difficulté à penser que les gens pourraient faire du mal volontairement à autrui.

II. Anamnèse

Les éléments de l'anamnèse proviennent de l'expertisé ainsi que d'auditions de Madame Isabelle Dougoud, mère de l'expertisé, par la Police et par la Procureure

1. Anamnèse familiale

Monsieur Mickaël Dougoud est le cadet d'une fratrie de trois, issus d'un couple d'origine suisse. Il a un frère de 8 ans son ainé, Jérôme, qui a fait une formation de boucher et qui vivrait dans la région fribourgeoise. Il constituait toujours un modèle pour l'expertisé et jouait apparemment un rôle de substitut paternel. Il y a trois ans, apparemment suite à des tensions avec sa mère à propos de sa copine, Jérôme Dougoud aurait coupé tout contact avec sa mère et quasiment tout contact avec l'expertisé. Le second frère de l'expertisé, Ludovic, ferait une formation d'éducateur de la petite enfance aux HES de Fribourg, il serait homosexuel et vivrait avec son ami. L'expertisé décrit une relation majoritairement conflictuelle et de rivalité, même s'ils pouvaient partager également de bons moments. Vers l'âge de 7 ou 8 ans l'expertisé et Ludovic Dougoud aurait visionné des films érotiques ensemble et auraient eu des contacts sexuels allant jusqu'à la pénétration anale, contacts qui n'ont été abordés que des années plus tard en famille.

Le père de l'expertisé, Bernard Dougoud est né en 1955. Menuisier de métier, il est décrit tant par l'expertisé que par Madame Isabelle Dougoud comme violant surtout envers sa femme mais également envers les enfants, ne s'occupant pas de ces derniers, consommant beaucoup d'alcool et cumulant les difficultés financières au point de s'endetter même auprès de proches.

Madame Isabelle Dougoud mère de l'expertisé, est née le 12.03 1962. Elle aurait fait une formation de vendeuse et n'aurait plus eu d'activité rémunérée pendant que les enfants étaient petits mais aurait dû reprendre après la séparation une activité de vendeuse. Elle souffrirait de fibromyalgie, raison pour laquelle elle serait à l'AI à 50%, et d'épisodes dépressifs répétés en particulier depuis l'arrestation de l'expertisé.

L'expertisé ne peut donner aucune information concernant la famille d'origine paternelle.

Concernant les membres de la famille maternelle, l'expertisé aurait eu des contacts réguliers avec ses grands-parents, en particulier avec sa grand-mère vivant depuis de nombreuses années avec un ami, plus épisodiquement avec son grand-père, qui s'était remarié et aurait eu un enfant de cette union. A relever que le grand-père maternel aurait eu des problèmes cardiaques, raison de son décès le 21.05.2014. La mère de l'expertisé

serait la seconde d'une fratrie de cinq. Son frère ainé serait décédé à la naissance, un frère cadet serait décédé vers 30 ans en Afrique « d'une balle ». L'expertisé se décrit surtout proche de ses deux oncles jumeaux Philippe et Jacques, mais depuis son arrestation les contacts avec Jacques auraient complètement cessé.

Le couple parental se serait rencontré en 1979, ils auraient vécu quelques années ensemble et se seraient mariés peu après la naissance de leur 1er fils en 1983. Les conflits conjugaux seraient assez rapidement apparus ainsi que les difficultés financières engendrant apparemment différents déménagements de la Tour-de-Trême à Fribourg, à Corpataux, à Vuisternens-en–Ogoz (où l'expertisé serait né) puis à Marly. C'est là qu'après de nombreuses disputes violentes ayant parfois nécessité l'intervention de la Police, le couple parental se serait séparé (juillet 2000). La mère aurait dû reprendre une activité professionnelle, le père ne payant pas ou irrégulièrement les pensions alimentaires. Le divorce aurait été prononcé en 2001, la mère obtenant la garde et l'autorité parentale des trois enfants, le père n'ayant pas de droit de visite.

2. Anamnèse personnelle

L'expert ne dispose pas d'information précise concernant la petite enfance de Mickaël Dougoud, les informations provenant du prévenu ou des pièces du dossier. Apparemment la grossesse et l'accouchement se seraient bien passés, le développement psychomoteur aurait été dans la norme. Dès l'école enfantine (août 1996), Mickaël Dougoud aurait rencontré des problèmes de comportements et les enseignants auraient proposé une scolarisation à temps partiel. Il était alors décrit comme un enfant turbulent, agité, parlant et criant beaucoup et se montrant parfois vulgaire. Une hyperactivité aurait été diagnostiquée et un traitement de Ritalin introduit et un suivi pédopsychiatrique instauré. Par ailleurs il aurait eu des problèmes d'ouïe qui auraient nécessité une opération. Les deux premières années primaires auraient été faites à Flos Carmeli, une structure avec des classes de langage. Il y aurait bénéficié de différentes thérapies. Il aurait ensuite réintégré l'école primaire à Marly, d'abord en classe ordinaire, refaisant la 2ème primaire puis, après un autre redoublement, en classe spécialisée, il aurait à nouveau présenté des troubles du comportement avec des traits oppositionnels. C'est à peu près à l'époque de l'intégration en classe ordinaire que serait survenue la séparation de ses parents, séparation à laquelle il aurait réagi en développant assez rapidement un surpoids puis une obésité. Lors de la réintégration à l'école primaire (4ème à 6ème classe, ici les

informations du patient ne correspondent pas aux informations contenues dans le dossier du SPP, ou l'intégration en classe ordinaire précède le passage en classe de développement) il aurait beaucoup souffert du regard des autres et aurait commencé à fumer des cigarettes. C'est à peu près à la même époque que seraient survenus les attouchements par son frère Ludovic.

Il serait ensuite passé à l'école secondaire, où il aurait fait 2 années marquées par une augmentation des troubles du comportement, de la provocation et de l'attitude oppositionnelle envers les enseignants, ce qui aurait fait qu'il n'a pas eu l'occasion de terminer la scolarité en 10ème année scolaire. Il aurait ensuite débuté un apprentissage de paysagiste mais aurait été licencié par son patron au milieu de la dernière année de son apprentissage en raison de mensonges qu'il aurait racontés à son propos. Il aurait pu cependant finir son apprentissage chez un autre patron mais aurait là également rencontré des problèmes relationnels avec les autres ouvriers et aurait finalement été licencié en septembre 2011, à nouveau en raison de mensonges. Selon sa mère Mickaël Dougoud aurait été facilement irritable, il lui serait arrivé d'exprimer la colère en tapant sur des objets et en les cassant. A une occasion, il se serait également montré violant envers sa mère.

A relever que de nombreux membres de la famille pratiqueraient le hockey, que Mickaël Dougoud aurait commencé ce sport à l'âge de trois ans et qu'il l'aurait pratiqué avec assiduité jusqu'à son arrestation, étant même membre de deux clubs différents.

3. Activité sexuelle et vie relationnelle

Monsieur Mickaël Dougoud aurait eu ses premières expériences sexuelles avec son frère Ludovic en 2000 ou 2001 alors qu'il avait 8 ou 9 ans. Pendant plusieurs mois, ils auraient regardé des films pornographiques en revenant de l'école et ils auraient eu des relations sexuelles avec attouchements, masturbations réciproques et pénétrations anales. Monsieur Dougoud dit de ces relations qu'elles ne lui procuraient pas de plaisir mais qu'elles n'étaient pas non plus désagréables ou douloureuses. Selon lui, il aurait consenti à ces relations par crainte que son frère - qui ne se serait jamais montré menaçant envers lui - révèle à leur mère les bêtises qu'il aurait faites par ailleurs. Il aurait parlé de ses attouchements à sa mère dans le cadre d'une dispute, mais cette dernière n'aurait pas donné suite à cette révélation. Suite à la plainte déposée par Monsieur Michaël Dougoud

le Tribunal de Mineurs s'est saisi de l'affaire et a conclu à un classement en raison de l'absence de preuve d'un élément de contrainte.

Par la suite le patient se serait occasionnellement masturbé, utilisant des magazines pornographiques pour s'exciter. Vers 13 ou 14 ans, la fréquence des masturbations aurait augmenté à 2 à 3 fois par semaine, il aurait continué à utiliser des magazines ainsi que des films érotiques diffusés le soir sur certaines chaînes, il n'aurait pas visionné des films pornographiques hard ou illicites ni consommé excessivement d'images sur internet. Il aurait eu une première copine avec laquelle ils se seraient embrassé mais sans avoir de relation sexuelle ni même de caresse érotique.

Mélanie Layat aurait été la première fille avec laquelle il aurait eu des rapports sexuels. Ces rapports sexuels constituant une des séries de délits présumés, ils seront décrits en détails au point 7. Par la suite il aurait eu des expériences sexuelles avec différentes filles dont Laurence Leibzig (plaignante), Madalina Afloarei (plaignante), Mélodie Vonlanthen et Catherine Aneye. Cette dernière a déclaré que Mikaël Dougoud l'aurait incité à se montrer nue devant la Webcam et se serait masturbé, à une autre occasion il lui aurait demandé de lui montrer ses parties intimes par la Webcam, elle ne lui aurait montré que ses seins. Après quelques semaines, elle aurait rompu et Mikaël Dougoud lui aurait envoyé multitude de SMS de reproches. Il aurait également proposé à Mélodie Vonlanthen, sa dernière relation affective avant son arrestation, de faire des choses devant la Webcam, ce qu'elle aurait accepté au sens de se montrer nue. Il lui aurait également demandé d'avoir une relation sexuelle avec son copain Mike Barras, ce qu'elle aurait accepté car elle pensait qu'il s'agirait d'une relation à trois. Plusieurs de ces relations affectives ont relevé qu'après la séparation, il leur aurait envoyé des SMS et autres messages signalant qu'il voulait à nouveau avoir des relations sexuelles avec elles. A d'autres moments, il aurait proposé de l'argent pour une relation sexuelle. Mis à part les viols et autres relations sexuelles sous contraintes avec Mélanie Layat, les relations sexuelles sous contraintes avec Madalina Afloarei et l'acte sexuel commis sur Laurence Leibzig, qui était incapable de résister, il semblerait que Mickaël Dougoud n'ai pas utilisé de menace, de violence ou d'autres formes de contraintes pour avoir une relation sexuelle. A relever néanmoins qu'il aurait beaucoup échangé de SMS ou chatté avec des contenus érotiques. L'ampleur exacte de cette activité sexuelle par l'intermédiaire de médias électroniques (« cybersex ») est difficile à déterminer par l'expert.

4. Anamnèse psychiatrique

Selon les informations à disposition de l'expert, il y aurait parmi les antécédents familiaux d'une part la réaction dépressive répétée de la mère de l'expertisé dans le contexte du divorce puis dans le contexte de la procédure pénale actuellement en cours à l'encontre de son fils ainsi que des problèmes d'alcool et de violence du côté du père de l'expertisé. Il n'y a pas d'autres antécédents psychiatriques connus. Il est en particulier à relever qu'il n'est pas fait mention de troubles hyperkinétiques chez d'autres membres de la famille élargie.

L'expertisé a présenté des troubles du comportement de type hyperactivité et déficit de l'attention dès l'entrée à l'école enfantine et un diagnostic de trouble hyperkinétique et trouble des conduites (CIM-10, F-90.1) a été posé. Ce diagnostic correspond dans la nomenclature de l'assurance invalidité au trouble congénital 404 (Syndrome psycho-organique) à condition que des troubles instrumentaux soient également constatés et que ce diagnostic soit posé avant l'âge de 9 ans. Du point de vue des troubles instrumentaux, les diagnostics de trouble du langage et trouble mixte des acquisitions scolaires ont été posés. Au niveau psychomoteur l'examen avait conclu à une nécessité de traitement sans qu'un diagnostic précis soit posé. L'expertisé a bénéficié d'un traitement par méthylphénidate (Ritalin®) pendant de nombreuses années. Il l'aurait interrompu vers l'âge de 18 ans.

Il semblerait par ailleurs que l'expertisé ait souffert de mobbing (harcèlement) par les autres élèves durant sa scolarité en raison des troubles du comportement et/ou de son obésité. Il aurait été impliqué dans des activités sexuelles vers 9-10 ans avec son frère de 3 ans son ainé, aurait vécu cela comme abusif mais n'aurait pas osé s'en défendre, craignant que son frère révèle les autres bêtises qu'il aurait faites. Il aurait également beaucoup souffert des tensions conjugales de ses parents ainsi que de leur divorce, sa prise de poids subite étant mise en relation avec cet événement.

5. Anamnèse somatique

Selon les informations recueillies, l'expertisé n'aurait pas présenté de maladie grave ou d'accident significatif jusqu'alors. Cependant il est fait mention d'une surdité partielle ayant nécessité une opération probablement au début de la scolarité. Par ailleurs vers 9 ou 10 ans le patient a commencé à développer une obésité importante liée à un comportement alimentaire inadéquat. Les examens approfondis auraient été faits au

CHUV à Lausanne, en particulier pour exclure une origine génétique ou hormonale, qui se sont avérés normaux. A l'heure actuelle Monsieur Dougoud souffre d'une obésité majeure avec un essoufflement à l'effort. Une prise en charge pluridisciplinaire avec le généraliste, une diététicienne, le psychologue de l'établissement et le chirurgien est mise en place. En cas de réponse positive à cette prise en charge, une opération est envisagée.

6. Consommation de substances psychotropes

Monsieur Mickaël Dougoud aurait commencé à fumer des cigarettes vers l'âge de 12 ans et 2 ans plus tard il aurait commencé à fumer des joints de cannabis. Vers 15 ans il aurait également commencé à consommer de l'alcool, d'abord sous forme de quelques bières puis sous forme d'alcool fort essentiellement en compagnie de ses copains. Il n'aurait jamais présenté de comas éthylique et aurait eu une ou deux fois des alcoolisations massives au point de ne plus se souvenir précisément de ce qui s'était passé. Il semblerait qu'il n'ait jamais présenté de syndrome de manque après l'arrêt de consommation d'alcool ou de cannabis. Néanmoins Monsieur Dougoud décrit qu'en raison de sa consommation d'alcool, de nicotine et de cannabis il avait commencé à avoir des problèmes au travail et à ne plus pouvoir fournir les même prestations sportives, il s'isolait socialement, avait des disputes avec les collègues de travail et a pour finir perdu son emploi.

7. Délits actuels

Mickaël Dougoud aurait rencontré Mélanie Layat au cycle d'orientation de Marly alors qu'il était en 2ème année. C'était la copine d'un copain et ils se rencontraient en groupe de temps et temps. Vers la fin de l'année, il aurait intensifié les contacts par le biais de MSN, ils se seraient vus plusieurs fois dans le cadre d'une relation amicale alors qu'il aurait développé des sentiments intenses avec une attirance physique envers elle. Il aurait déclaré son attirance à Mélanie, qui lui aurait dit qu'elle ne voulait pas avoir de relation sentimentale avec lui. A l'occasion d'une hospitalisation en raison d'un coma éthylique de Mélanie Layat, il aurait passé la journée à l'hôpital et aurait rencontré à cette occasion ses parents. Peu de temps plus tard, elle lui aurait demandé de l'aide concernant un type qui la mettrait sous pression parce qu'elle lui aurait montré ses seins lors d'un Cam to Cam. Elle lui aurait donné l'adresse e-mail du type, à qui il aurait envoyé un message d'arrêter de mettre Mélanie Layat sous pression. C'est alors qu'il aurait eu l'idée de mettre en scène

un autre personnage, « Bastien » afin de pouvoir jouer le héros en tant que Mickaël Dougoud. Cette stratégie aurait été motivée par le fait qu'il jugeait Mélanie inatteignable en raison de la beauté de cette dernière, de la différence de niveaux sociaux entre leurs deux familles ainsi que de son surpoids. Il trouvait également injuste que Mélanie se soit engagée dans une interaction à caractère sexuel avec un inconnu alors qu'elle lui refusait cela. Par le biais du personnage « Bastien » Mickaël Dougoud se permettait de poser des questions plus intimes à Mélanie Layat qu'il n'aurait osé le faire sous sa propre identité. Progressivement l'idée de faire des menaces lui est venue sans pouvoir se poser la question de ce que Mélanie pouvait ressentir face à cela. Lorsqu'il a constaté que Mélanie Layat pleurait après le premier abus sexuel, il se serait senti mal à l'aise et n'aurait pas été, pour cette raison, jusqu'au bout de son scenario. Par la suite il aurait incité - en tant que « Bastien » - Mélanie Layat de ne pas manifester d'affect négatif lors de la prochaine interaction sexuelle mais au contraire de simuler le plaisir, en la menaçant de conséquences négatives si elle ne le faisait pas. Il aurait ensuite réalisé le viol tel qu'il l'avait imaginé mais aurait été ébranlé en voyant que Mélanie Layat pleurait lorsqu'elle pensait que Bastien était parti. Pendant la mise en place du scenario il aurait eu peur d'être découvert et aurait proposé pour cette raison à Mélanie d'arrêter, ce que cette dernière avait refusé par crainte des conséquences pour eux deux. Par la suite Mélanie lui aurait dit, qu'elle porterait plainte si elle savait qui avait commis cet acte, raison pour laquelle il aurait inventé le fait d'avoir tué Bastien puis jeté son corps dans la Gérine. Par la suite ils auraient continué à se voir puis auraient débuté leur relation affective. Pendant les premiers mois ils n'auraient pas eu de relations sexuelles puis des rapports sexuels normaux, lui utilisant le préservatif comme protection jusqu'à ce que Mélanie Layat prenne la pilule. Il aurait dénigré les amis de Mélanie Layat, il se serait montré plus virulent face aux connaissances masculines de façon à la garder pour lui.

Mélanie Layat se serait aperçu en mai 2010 à l'occasion d'une rencontre avec un ex-ami qu'elle s'était coupée de ses connaissances et une semaine plus tard le couple aurait rompu. Ne supportant pas cette rupture, Mickaël Dougoud aurait inventé un nouveau personnage, « Martin », pour renouveler ce qui avait marché au début de leur relation. Sous cette nouvelle identité, il aurait obligé Mélanie Layat d'avoir des rapports sexuels avec lui et de se filmer lors d'activités à caractère sexuel, la menaçant de divulguer sinon un film des viols de 2008. Les exigences de Michaël Dougoud sous couvert de « Martin » auraient largement dépassé le cadre des activités sexuelles qu'avait le couple tant qu'ils

étaient ensemble, dans le sens de pratiques dégradantes ou déviantes. Il aurait inventé les scenari dégradant pour lui pour dissiper les soupçons de Mélanie Layat. Ce ne serait qu'avec l'aide d'amis que Mélanie Layat aurait réussi à s'apercevoir que l'auteur de ces chantages était en fait Michaël Dougoud et qu'elle était tombée sous son emprise. Lorsqu'elle l'aurait menacé en juillet 2010 de porter plainte, le chantage aurait cessé car Mickaël Dougoud aurait toujours craint les conséquences de ses actes pour lui en cas de découverte. Ce ne serait qu'en lisant l'expertise de Uehlinger qu'il aurait pris conscience des dégâts causé à Mélanie Layat.
En 2011 Mickaël Dougoud aurait à nouveau harcelé Mélanie Layat avec de nombreux SMS ou message, soit sous sa propre identité, soit sous des identités fictives. Mélanie Layat aurait fortement souffert de ses agissements et aurait eu des idées suicidaires et une réaction dépressive nécessitant une hospitalisation psychiatrique de deux mois. Quoi qu'au courant de cela, Mickaël Dougoud n'aurait arrêté son harcèlement qu'après le dépôt de plainte de Mélanie Layat.

En septembre 2010, Mickaël Dougoud aurait profité de l'alcoolisation importante de Laurence Leibzig pour caresser sa vulve et introduire un doigt dans son vagin, ce qu'il n'aurait reconnu que des mois plus tard. Selon lui, il aurait simplement voulu savoir, si Laurence Leibzig serait d'accord d'avoir une relation sexuelle avec lui et il n'aurait pas insisté lorsqu'elle aurait repoussé sa main. Suite au questionnement de l'expert, il a reconnu qu'il avait profité de l'état de sa victime mais il n'a pas été possible de savoir s'il en avait ressenti du plaisir ou s'il s'était masturbé en faisant ces attouchements.

A la même période il aurait débuté une relation sentimentale avec Madalina Afloarei alors qu'il savait qu'elle n'avait que 14 ans et donc cinq ans de moins que lui. Elle serait sortie avec un copain de Mickaël Dougoud et ils auraient parfois profité de l'appartement des Dougoud pour se rencontrer. Un soir, après une dispute avec son copain, Madalina en aurait parlé avec Mickaël Dougoud et ils auraient alors débuté leur relation amoureuse. L'expertisé savait qu'elle avait 5 ans de moins que lui et que c'était en principe illégal. Mais comme beaucoup de personnes de leur entourage étaient au courant et qu'elle ne disait rien, il se serait convaincu que rien ne lui serait reproché. Leur relation aurait duré jusqu'en été 2011, ils auraient eu des pratiques sexuelles allant de la relation sexuelle complète à des interactions par webcam en passant par l'utilisation d'un godemichet.

Après leur rupture, à l'initiative de Madalina Afloarei, Mickaël Dougoud aurait fait pression sur elle pour continuer à avoir des relations sexuelles, profitant de la crainte de découverte par le beau-père de Madalina de la nature de leur relation. Dans un premier temps, Mickaël Dougoud aurait nié connaître l'âge de Madalina et ce n'est qu'après son incarcération qu'il aurait reconnu savoir risquer une poursuite pénale en cas de découverte. Il se serait arrangé pour faire sortir deux lettres de prison en mai 2012, l'une révélant la nature des relations au beau-père de Madalina et l'autre informant Madalina de cette lettre en la motivant par le fait qu'elle n'aurait pas gardé le secret face aux autorités. Il a dit à l'expert qu'il était fâché après elle car il avait l'impression qu'elle voulait l'enfoncer.

8. Comportement social déviant et antécédents

Mickaël Dougoud n'a pas fait l'objet de plainte pénale en raison de son comportement. D'une part il semble avoir eu passablement de relations sociales et serait bien intégré. D'un autre côté, il décrit avoir eu surtout en fin de scolarité des copains, qui se faisaient remarquer par leur comportement provocateur et mal adapté aux exigences scolaires. Il est également fait mention par de nombreuses personnes (mère, plaignantes, amies, copains) de sa propension à raconter des mensonges, parfois pour se sortir de situations délicates, parfois simplement pour se mettre en valeur ou pour éviter d'assumer les conséquences de ses actes. Il aurait également abusé des connaissances en les faisant travailler sous prétexte de leur payer un bon salaire puis de ne rien leur donner. Il se décrit lui-même comme facilement irritable, surtout les temps avant son arrestation, et se mettre facilement en colère.

9. Situation actuelle et projets d'avenir

L'expertisé est actuellement détenu à l'Etablissement d'Exécution de Peine à Gorgier. Il se comporte correctement, s'investie dans le travail et donne satisfaction à ses maîtres d'atelier. A sa demande, il est suivi par le psychologue de l'établissement.

Concernant l'avenir, l'expertisé dit surtout vouloir répondre aux attentes de son entourage familial proche, à savoir avant tout sa mère et son oncle, de ne plus commettre de délits. Il aurait compris que ses fréquentations antérieures ne valaient pas la peine, car depuis son arrestation quasiment personne ne se serait manifesté. Il désirerait rapidement trouver un travail, éventuellement refaire un apprentissage, pour subvenir à

ses besoins. Il espèrerait pouvoir habiter dans un premier temps avec sa mère. Il serait prêt à rencontrer ses victimes pour s'excuser, mais pense qu'elles ne le désireraient pas.

10. Informations de tiers

10.1. Entretien téléphonique avec le Dr Christophe-Francis Persoz, spécialiste en médecine interne FMH, à Neuchâtel

Le Dr Persoz est le somaticien consultant de l'EEP de Gorgier. Il suit l'expertisé à sa demande depuis son transfert à Gorgier dans le cadre d'une prise en charge multidisciplinaire (interniste, diététicienne, psychologue, psychiatre, chirurgien) de l'obésité du détenu (149 kg pour 172 cm, BMI > 40). Celui-ci aurait été investigué à Lausanne en 2004 à l'Hôpital de l'Enfance, un IRM, des examens sanguins et en particulier hormonaux auraient permis d'exclure une origine physique à cette obésité. En raison de la bonne réponse à ce suivi (diminution des épisodes de prise compulsive de nourriture, perte de poids), une opération pourrait être envisagée d'ici un an. Mis à part l'obésité et les maux en découlant (douleurs articulaires, essoufflement à l'effort), l'expertisé serait en bonne santé.

10.2. Entretien téléphonique avec la Dresse Soto-Kohler, pédopsychiatre à Fribourg

Elle a suivi l'expertisé en psychothérapie individuelle entre 1999 et 2002 dans le cadre de son activité au Service de pédopsychiatrie de Fribourg en raison de problèmes à l'école d'un THDA. Les parents étaient peu mobilisables, le conflit conjugal avait abouti à la séparation puis au divorce des parents avec absence de contact entre le père et ses fils. La thématique de la relation au père aurait pris une grande place avec une image de la mère très forte et intrusive, ce qui se traduirait par un conflit de loyauté puis un dénigrement du père. La prise en charge au SPP aurait continué après le départ de la Dresse Soto-Kohler du SPP.

III. Examen

1. Examen psychiatrique

L'expertisé s'est montré légèrement irrité lors du premier entretien, car il n'aurait pas été averti du moment précis de l'entretien avec l'expert (alors qu'il avait reçu copie de l'autorisation de visite) et n'aurait donc pas pu s'y préparer adéquatement. Son irritation est cependant dirigée contre le personnel et après quelques minutes, il se présente calme et collaborant à l'expert. Il est correctement vêtu en tenue de travail, frappe par son obésité et le manque de souplesse en découlant. Il entre facilement en contact, s'exprime aisément avec un vocabulaire assez riche. Il est attentif et concentré, maintient bien le focus de la conversation, ne digresse pas mais associe adéquatement. Il ne manifeste pas de troubles de la pensée tels que ralentissement, persévération, rumination, fuite des idées, réponses à côté, néologisme, pensée imposée. Il est bien orienté dans le temps, dans l'espace et concernant sa situation et sa propre personne. Sa motricité est contrôlée durant toute la durée de l'entretien, mimique et langage corporel sont congruents, contrôlés et peu expressifs. A l'examen clinique, il ne présente pas de troubles de la mémoire et paraît avoir une intelligence moyenne. Il ne présente pas d'angoisses ou de peurs, ne souffre pas de phobies, n'a pas d'idées ou de comportements obsessionnels même s'il aime bien que les choses soient à leur place. Il ne présente pas de troubles des perceptions ou d'hallucinations. Son affectivité est adéquate et légèrement modulée mais congruente et équilibrée, il ne se plaint ni de vide intérieur, ni d'irritabilité exagérée ou de tension interne, n'a pas de moment dysphorique ou euphorique, pas d'idées suicidaires.

Il était difficile pour l'expert de se faire une idée précise de la personnalité de l'expertisé lors de son examen psychiatrique. En effet l'affaire n'étant pas encore jugée, il était légitime que l'expertisé se montre plutôt prudent dans ses réponses et qu'il essaie de donner une image de lui-même qu'il pense être la plus favorable pour l'appréciation par l'expert et ensuite par le Tribunal. Il se montrait donc conscient des erreurs qu'il avait faites, pouvait clairement reconnaître certains faits ainsi que la progression de son attitude par rapport à ses délits en fonction des auditions puis de la durée d'incarcération ainsi que du travail psychothérapeutique entrepris. A travers l'analyse du dossier et des premières auditions Mickaël Dougoud donne l'impression d'avoir de nombreux traits de caractère dyssociaux dans le sens de ne tenir compte de l'autre que pour autant qu'il

puisse lui apporter une certaine satisfaction, de s'énerver facilement et de manifester alors sa colère bruyamment, de mentir pour éviter de se confronter aux conséquences de ses actes ou manquements sans arriver à tenir compte des implications à long terme de ses mensonges, de ne pas supporter les échecs ou les ruptures et de réagir alors en étant dénigrant, blessant voire menaçant. En particulier dans la relation avec Mélanie Layat il a fait preuve d'une grande détermination et d'une capacité de profiter des failles et faiblesses pour la manipuler afin d'obtenir ce qu'il désirait, ceci sans prendre en considération les dommages qu'il pouvait causer. Les différents témoignages concernant son activité professionnelle donnent également l'impression qu'il avait des tendances à surestimer ses propres compétences, voire à cacher ses failles par des mensonges ou un comportement agressif verbal. D'un autre côté il semblerait avoir été apprécié par le groupe de pairs malgré ses mensonges ainsi que par ces partenaires dans le cadre de certaines relations affectives. Il semble avoir pu maintenir des relations sociales adéquates sur le long terme, alors qu'il n'existe pas d'indice que ces relations soient obtenues et maintenues grâce à l'emprise.

Lors des entretiens avec l'expert, l'expertisé s'est montré parfois légèrement projectif, il a pu également reconnaître s'être senti injustement persécuté par moment pas la Procureure et a montré de légers signes d'irritation lorsqu'il était pris au dépourvu par certaines questions. Il disait avoir pris conscience de ce qu'il avait fait et le regretter, disait pouvoir comprendre la souffrance des victimes. Néanmoins cette compréhension et ce mouvement d'empathie paraissaient encore très contrôlés, intellectuels mais manquant d'une véritable implication affective. En effet la souffrance de ses victimes ne pouvait être imaginée qu'à condition d'en percevoir les conséquences telles que tentative de suicide ou hospitalisation en milieu psychiatrique. Par contre il lui était beaucoup plus difficile de se mettre à la place de Laurence Leibzig, qui n'a pas affiché de sentiment de détresse ou à la place de Madalina Affloarei, envers laquelle une impression de trahison s'est clairement manifestée avec la lettre de mai 2012. Egalement concernant ses préférences sexuelles, ses fantasmes et ses sources de plaisir, l'expertisé s'est montré extrêmement retenu, normalisant. Il a pu dire que cela était plus excitant de voir une personne qu'il connaissait dénudée qu'une professionnelle du sexe, mais a toujours dit que les autres formes de sexualité étaient consensuelles et issues d'un désir réciproque et d'un échange entre partenaires. Il disait ne pas utiliser les sous-vêtements de ses partenaires ou victimes pour s'exciter ou se masturber, n'a pas pu dire si le harcèlement téléphonique lui procurait du

plaisir. Même en parlant des deux viols en 2009, il était difficile d'objectiver la part de satisfaction liée à l'acte sexuel et celle liée au sentiment de maîtrise de l'autre. En particulier il n'a pas été possible de confirmer que le fait d'infliger une douleur, une souffrance à l'autre contribuait à augmenter l'excitation ou le plaisir.

2. Psychopathy Checklist-revised (PCL-R), Hare

La PCL-R est un outil d'évaluation, qui est fréquemment utilisé en psychiatrie forensique, basé sur 20 critères. Une partie de ces critères sont fixes car basés sur les antécédents et sur les dossiers, d'autres peuvent évoluer, p. ex. les traits de personnalité peuvent changer avec une psychothérapie. La valeur totale se compose du facteur 1 (traits de personnalité subdivisé en profil relationnel et affectivité) et le facteur 2 (style de vie dyssocial, subdivisé en style de vie et criminalité).Par critère on obtient 0 = « pas présent », 1 = « potentiellement présent ou peu développé » ou 2 = « fortement présent ». Au maximum 40 points sont possible. Selon les critères américains, on est désigné de « psychopath » à partir de 30 points, selon les critères européens, plus prudent, à partir de 25. Lorsqu'un critère ne peut pas être déterminé, on ajoute une valeur extrapolée selon un tableau de valeurs.

« Psychopathy » ne doit pas être compris comme un diagnostic mais comme une construction dimensionnelle. Ce terme n'est pas équivalent à l'ancien terme francophone de « psychopathe » mais il n'existe pas de traduction satisfaisante. Des études internationales ont démontré qu'un haut score de « psychopathy » est corrélé avec un haut risque de récidive, en particulier de délit violent, et une moins bonne réponse au traitement ou à l'incarcération.

1. Charme superficiel : 0 point

   Mickaël Dougoud a pu faire preuve de charme, mais sans que cela soit fortement développé.

2. Moi grandiose : 1 points

   L'expertisé a pu parfois se présenter comme très sûr de lui, mais en général il manque plutôt de confiance en lui et cherche à se rassurer.

3. Recherche d'excitation, de stimulation forte : 1 point

   L'expertisé a de la peine à se concentrer mais nous n'avons pas d'indice de recherche de sensations fortes, p. ex par des sports extrêmes. Néanmoins la recherche d'aventures sexuelles répétées et multiples peut aller dans ce sens.

4. Mensonges pathologiques : 2 points

   L'expertisé se décrit lui-même comme un grand menteur, ayant depuis toujours eu recours aux mensonges au point de ne plus être cru par son entourage.

5. Manipulation d'autrui à des fins personnelles : 2 points

   L'expertisé a manipulé fréquemment des personnes pour obtenir ce qu'il désirait, les plaignantes et d'autres personnes de son entourage.

6. Manque de remords : 2 points

   L'expertisé n'a exprimé des remords que dans le cadre de la thérapie et même alors plus au sens de regrets et pas authentiquement en terme de sentiment de culpabilité face aux torts causés aux victimes

7. Sentiments superficiels : 1 points

   L'expertisé n'a pas manifesté de sentiments profonds hormis ceux de type égocentriques.

8. Manque d'empathie : 1 point

   L'expertisé fait preuve par ses actes de manque d'empathie avec ses victimes, cependant face à l'expression directe de la souffrance il a fait preuve d'une certaine retenue.

9. Style de vie en parasite : 1 point

   L'expertisé a fait une formation et a travaillé pour subvenir à ces besoins jusqu'à un certain point, cependant en laissant d'autre faire le travail et en encaissant le salaire ou en faisant des dettes il présente des signes du critère.

10. Insuffisance du contrôle de la colère : 2 points

    L'expertisé est décrit par sa mère comme ayant détruit de multiples objets ou du mobilier lors d'accès de colère, à une occasion il l'a même agressée. Il a de la peine à gérer les frustrations, p.ex. avec des collègues de travail.

11. Comportement sexuel impersonnel : 1 point

    D'une part l'expertisé a eu deux relations affectives de longue durée (vu son âge), d'autre part il a cumulé les relations de courte durée ou parallèles ou contre payement à certains moments.

12. Problèmes de comportement précoce : 1 point

    Les problèmes de comportement décrit précocement à l'école n'ont pas atteint l'ampleur nécessaire pour coter pleinement cet item.

13. Manque de projection réaliste dans l'avenir :

Ne peut pas être évalué en raison de la longue attente de jugement en prison

14. Impulsivité : 1 point

Le comportement à l'école ainsi que plusieurs actes de l'expertisé démontrent une certaine impulsivité, qui cependant peut être contrôlée, surtout si le traitement médicamenteux est suivi.

15. Irresponsabilité ; 1 points

Par moments et dans certaines situations il n'a pas montré être conscient de ses responsabilités, par exemple dans son attitude face une adolescente de 5 ans sa cadette ou concernant les aspects financiers.

16. Réticence à assumer ses responsabilités : 0 points

L'expertisé a rapidement reconnu la majorité des délits dans le cadre des auditions de police ou par la Procureure.

17. Relations interpersonnelles inconstantes : 1 point

Les relations de l'expertisé sont marquées par l'intérêt qu'il peut en retirer, il semble avoir des relations changeante et fréquentes, surtout dans la période précédant son arrestation.

18. Comportement criminel grave : 2 points

L'expertisé a commis plusieurs délits graves dans le domaine de la sexualité. D'autres délits tels que usurpation de titre, escroquerie n'ont pas été dénoncés.

19. Non-respect des exigences en cas de libération conditionnelle :

L'expertisé n'ayant jamais été condamné, cet item ne s'applique pas.

20 Multiple formes de criminalité : 0 point

L'expertisé n'a pas commis plus de trois types de délits, ce qui est nécessaire pour attribuer un ou deux point à cet item.

Mickaël Dougoud atteint un total de 22 points, dont 9 pour chaque facteur. Ce score le situe en deçà de la limite de 25 points fixée en Europe pour la désignation de « psychopathy ». Cependant, ce score est élevé et reflète des tendances marquées à ne pas respecter autrui, ne pas ressentir d'empathie ni de remords, à se montrer froid, dénigrant ou suffisant, à avoir un comportement manipulateur et irresponsable, à transgresser les lois et conventions sociales.

3. Examen somatique et neurologique

Etant donné que le patient est suivi régulièrement par un généraliste et que plusieurs examens somatiques ont été pratiqués, nous avons renoncé à un examen par l'expert.

4. Résumé des examens psychologiques

Aucun examen psychologique n'a été pratiqué en raison de la complexité de l'organisation d'un tel examen et en raison de l'absence d'indication précise pour les justifier. Les résultats du bilan intellectuel fait en 1997 (intelligence dans la moyenne) restent congruents avec l'appréciation clinique. Les difficultés scolaires ainsi que les conséquences et déficits en découlants tels que scolarisation spéciale et fin de scolarité au niveau de la 8ème, trouble majeur de l'orthographe, etc., s'expliquent par le trouble de l'attention avec hyperactivité et les troubles du comportement concomitants.

IV. Résumé

Mickaël Dougoud est le cadet d'une fratrie de trois garçons d'un couple d'origine suisse. Son père, né en 1955 est menuisier de métier mais semble avoir eu différents emplois. Il est décrit comme alcoolique et violent, ayant de gros problèmes financiers, n'assumant pas ses responsabilités comme père de famille et ne s'étant jamais beaucoup occupé de ses enfants. Sa mère est née en 1962, elle a fait une formation de vendeuse, s'est occupée des enfants jusqu'en 2000 puis a repris une activité professionnelle mais est actuellement à 50% à l'AI en raison d'une fibromyalgie. Suite à l'incarcération de Mickaël elle a développé un état dépressif, a dû abandonner son appartement et habite dans un foyer.
Le couple parental s'est marié quelques mois après la naissance de leur premier enfant, l'entente s'est rapidement détériorée mais ils sont encore resté ensemble jusqu'en 2000, malgré les nombreuses disputes et la violence du père.
La petite enfance de Mickaël Dougoud semble s'être déroulée normalement, avec un fort attachement à sa mère. Dès l'entrée à l'école enfantine, une prise en charge spécialisée s'est avérée nécessaire en raison de troubles du comportement liés à une Hyperactivité avec déficit de l'attention et des Troubles du langage chez un enfant normalement intelligent. Malgré une scolarisation spécialisée, les problèmes en milieu scolaire ont augmenté avec développement de traits oppositionnels et comportement asocial. Suite à

la séparation des parents, Mickaël Dougoud a développé des troubles de l'alimentation avec grosse prise de poids. Environ à la même époque il a été abusé sexuellement par son frère de 3 ans son aîné, abus face auxquels il ne s'est pas défendu par crainte d'être réprimandé pour d'autre « bêtises ». Progressivement il a commencé à fumer (12 ans), à boire de l'alcool et à fumer du cannabis (14 ans). Il s'est retrouvé dans un groupe de pairs qui avaient des comportements dyssociaux et qui désinvestissaient l'école, ce qui fait qu'il a dû quitter l'école alors qu'il n'avait atteint que la 8ème année. Comme il avait déjà trouvé un apprentissage de paysagiste, cela lui convenait.

C'est à la fin de la scolarité qu'il a débuté ses délits. Il était amoureux d'une camarade du cycle d'orientation, qui le considérait comme un grand frère mais pas comme un petit ami. Lorsqu'elle lui a confié qu'elle était embêté par un garçon, qu'elle ne connaissait que par internet mais qui détenait une photo d'elle compromettante, Mickaël Dougoud a échafaudé un scénario pour obtenir ce qu'elle lui avait refusé jusqu'alors. Il a utilisé un personnage fictif « Bastien » pour obliger Mélanie Layat à subir des actes sexuels à deux reprises, croyant que les attouchements et le viol étaient l'œuvre de « Bastien ». Par crainte d'être découvert, il a dit avoir torturé et tué « Bastien » et peu après ils ont débuté une relation amoureuse. Lorsqu'en mai 2010, après 18 mois de relation progressivement toujours plus possessive, Mélanie Layat a rompu, Mickaël Dougoud a fait intervenir un nouveau personnage, « Martin », pour à nouveau mettre Mélanie Layat sous pression et l'obliger à des actes sexuels à caractère partiellement déviant ou dénigrant avec Mickaël Dougoud. Ce n'est que grâce à l'aide d'amis qu'elle a pu s'apercevoir de la manipulation et se libérer de l'emprise exercée par Mickaël en le menaçant de porter plainte. Suite à cela les messages de « Martin » ont cessé, cependant Mickaël Dougoud a continué à harceler par messages et SMS Mélanie Layat jusqu'au dépôt de plainte de celle-ci fin octobre 2011.

En septembre 2010, Mickaël Dougoud a profité d'un état d'alcoolisation de Laurence Leibzig pour lui toucher le sexe et lui introduire un doigt dans le vagin, ce qu'il n'a reconnu que plusieurs mois plus tard.

De septembre 2010 à l'été 2011, il a entretenu une relation amoureuse avec des relations sexuelles complètes avec Madalina Afloarei, qui avait 14 ans au début de leur relation, ce qu'il savait. Après leur séparation il l'a harcelée par téléphone et Facebook et l'a menacée de révéler la nature de leur relation si elle n'acceptait pas d'avoir des relations sexuelles

avec lui, ce qui a eu lieu à plusieurs reprises jusqu'en mars 2012, moment de son arrestation.
Dès la première audition en décembre 2011, Mickaël Dougoud a reconnu dans les grandes lignes les faits concernant Mélanie Layat, au fil des auditions jusqu'en automne 2012 il a également reconnu une grande partie des autres faits.
Depuis la fin de sa scolarité, Mickaël Dougoud a également rencontré des difficultés liées à son comportement dans son entourage professionnel. A cause d'affirmations grandiloquentes et de mensonges il a été licencié par son premier patron d'apprentissage en dernière année d'apprentissage, il a également eu des difficultés avec son deuxième patron pour des raisons similaires, a eu des conflits avec des collègues de travail et escroqué des connaissances en les faisant travailler pour lui sans les payer ensuite.
Depuis le 21.03.2012 l'expertisé est détenu, actuellement il séjourne en exécution anticipée de peine aux EEP de Gorgier. Une première expertise avec complément a été faite par le Docteur Claude Uehlinger en 2013. Celle-ci ne tenant pas assez compte du caractère sexuel des délits, une nouvelle expertise a été ordonnée, objet du présent rapport. Les experts soussignés attestent qu'il n'existe pas de lien particulier entre eux et le premier expert hormis les liens professionnels usuels et qu'ils n'ont eu aucun contact avec le premier expert depuis l'attribution du présent mandat.

Lors de l'examen psychiatrique, l'expertisé s'est présenté calme et collaborant, correctement vêtu et soigné. Il est facilement entré en contact, s'exprimait aisément et avait un discours fluide sans trouble de la pensée. Il avait une humeur égale avec peu de manifestations d'affects. Confronté à des contradictions, il pouvait se montrer légèrement irrité et parfois projectif. Il reconnaissait sa culpabilité pour les délits, était conscient du tort causé à ses victimes mais surtout lorsqu'il voyait l'expression directe de la souffrance. Lors des entretiens de plusieurs heures il a pu rester tranquille et attentif, mais il était sous Ritalin. L'immaturité affective se manifestait encore sous forme de manque de profondeur et de réalisme concernant ses projets d'avenir ou ses relations future avec son entourage ainsi que par une certaine naïveté dans sa façon de minimiser les délits et les difficultés rencontrées. Les aspects impulsifs, colériques, manipulateurs se sont surtout manifestés durant les mois précédents son arrestation, de même que ses mensonges. D'intelligence normale, il ne présentait ni trouble de l'humeur, ni trouble de la lignée psychotique.

V. Discussion, conclusions et réponses aux questions

Mickaël Dougoud a commis en l'espace de trois ans de multiples délits à caractère sexuel sur plusieurs victimes de sexe féminin de son âge ou ayant 5 ans de moins que lui. Par ailleurs, il a présenté des comportements dyssociaux depuis une dizaine d'années qui n'ont cependant pas engendré de plainte. Depuis son enfance il a souvent dit des mensonges, cette tendance ayant persisté à l'âge adulte. Dans la perspective de proposer une compréhension de l'ensemble de la situation afin d'arriver à une bonne évaluation du risque de récidive et proposer les moyens, les plus à même de réduire ces risques, plusieurs aspects doivent être explorés.

La première hypothèse est qu'il s'agit d'une sexualité déviante. Va dans ce sens le nombre de délits à caractère sexuel mais il n'y a pas d'indice d'une pédophilie. En effet, l'expertisé dit se sentir attiré par des femmes de son âge ou légèrement plus jeunes mais ayant les caractères sexuels secondaires développés. Il ne se sentirait pas excité par des enfants pré-pubères. Par contre, l'expertisé a manifesté son intérêt pour différentes formes d'activité sexuelle : relations vaginales, orales et anales, l'excitation par le voyeurisme et l'exhibitionnisme, l'utilisation d'objets-fétiches tels que les dessous de ses partenaires ou de langage cru et vulgaire, l'incitation des partenaires à avoir des comportements scatologiques ou échangistes. S'ajoute à cela l'utilisation de la menace, du mensonge ou de la rémunération pour obtenir ce qui lui serait sinon refusé. Certains échanges d'SMS mettent en évidence un acharnement faisant penser à un besoin obsédant et impérieux. Durant les derniers mois avant son incarcération, l'expertisé semble avoir cumulé les relations avec différentes femmes. Nous pouvons parler d'habitudes sexuelles variées, voire polymorphes. Cependant, ces formes prises individuellement n'atteignent pas un degré justifiant un diagnostic psychiatrique de trouble de la préférence sexuelle. En effet, un tel diagnostic implique que l'objet de la déviation sexuelle soit la source la plus importante de la stimulation ou qu'elle soit nécessaire à l'obtention d'une satisfaction sexuelle. La relative « normalité » des relations sexuelles décrite durant les longues périodes de relations amoureuses ainsi que le besoin d'emprise (qui accompagne parfois les pratiques sexuelles sadomasochistes) font penser que la problématique sexuelle n'est pas l'unique origine ou la dynamique centrale des difficultés rencontrées par l'expertisé.

La deuxième hypothèse concerne la structure de la personnalité. Mickaël Dougoud a présenté des troubles du comportement social dès le début de la scolarité. Ceux-ci peuvent être liés au trouble diagnostiqué alors, à savoir un trouble hyperkinétique avec déficit de l'attention. En effet ce trouble est souvent accompagné de troubles du comportement tels que décrit. Cependant, souvent les manifestations de ce trouble s'atténuent à l'adolescence, le déficit d'attention ainsi que des troubles de l'humeur secondaires aux répercussions du trouble sur l'atteinte d'objectifs et sur le tissu relationnel persistants. Parfois cependant un trouble des conduites se développe au point de devenir le diagnostic principal. Une évolution vers un trouble de la personnalité de type dyssocial constitue le prolongement à l'âge adulte du trouble des conduites. Parmi les facteurs favorisant une telle évolution sont à mentionner, car correspondant aux antécédents du patient, un attachement insécure, un climat familial désorganisé, une maltraitance infantile sous forme d'abus sexuel, une exposition à la violence parentale verbale et physique (surtout en tant que témoin). La persistance du conflit conjugal après la séparation avec les entraves mises à un maintien de relations entre l'expertisé et son père ne l'a certainement pas aidé à se construire une identité masculine respectueuse d'autrui. Au contraire, cela pourrait avoir réveillé ou renforcé des angoisses de perte, ce qui pourrait partiellement expliquer son acharnement à ne pas supporter une séparation et son assiduité à maintenir un contact, même abusif, après les ruptures. L'obésité apparue dans la période de la séparation peut être l'expression d'une avidité relationnelle non assouvie en raison du départ du père et de la reprise d'une activité professionnelle de la mère et compensé par la nourriture. Cependant les attouchements sexuels vécu à peu près à la même époque pourraient également avoir déclenché se comportement alimentaire. Certains modes comportementaux comme les crises de boulimie, les crises de colères, les mensonges sans raison autres que la mise en valeur de soi sont l'expression d'un retard du développement psychoaffectif et d'une immaturité plus que d'un réel trouble de la personnalité.

Une troisième hypothèse concerne les mensonges permanents. La mythomanie n'est pas considérée comme un trouble psychiatrique mais comme un comportement immature, dyssocial ou comme une défense. Mickaël Dougoud dit avoir pris l'habitude de mentir pour se sortir de situations embarrassantes ou pour éviter les conséquences désagréables de ses actes. Nous pouvons constater qu'il utilise également le mensonge pour se mettre en valeur et pour manipuler autrui. Si les deux premiers aspects peuvent être considérés

comme des défenses contre des sentiments d'infériorité ou d'insuffisance, les deux autres visent clairement à obtenir des avantages, sans tenir compte des droits d'autrui. L'expertisé a ainsi pris l'habitude de jouer avec la réalité en ne tenant pas compte des bases élémentaires des relations que sont l'honnêteté et la réciprocité. Au contraire, il a développé des stratégies pour manipuler et contrôler l'autre. Ceci ne s'explique pas uniquement par un manque de confiance en soi. Cela se recoupe avec la difficulté à supporter les frustrations, mais exprime également un besoin de contrôle qui peut être engendré par des angoisses d'abandon mais également par des sentiments d'impuissance fréquemment rencontré chez les victimes.

D'un point de vue psycho-dynamique, nous pouvons constater que Mickaël Dougoud a eu une enfance marquée par beaucoup d'insécurité, un climat relationnel en famille tendu, une exclusion de l'école enfantine en raison de son comportement, des traumatismes à répétition (violence parentales, abus sexuels). Il a cumulé des situations d'échecs surtout dans le milieu scolaire, a été l'objet de harcèlement par ses camarades en raison de son obésité. Le trouble de l'attention avec hyperactivité et le trouble des conduites a certainement contribué à ce développement disharmonieux même concernant le hockey, activité sociale exercée avec assiduité et persévérance, l'expertisé relativise les gratifications narcissiques qu'il aurait pu en retirer disant qu'il était plus craint que respecté et qu'il a surtout profité de la renommée de son grand-frère. Mickaël Dougoud a donc sur la base d'une fragilité héréditaire (THADA) grandi dans un environnement dysfonctionnel et a développé des mécanismes de défense et d'adaptation de type déni, évitement, projection, identification à l'agresseur. Le système de valeur n'est pas profondément ancré en lui mais reste au niveau superficiel de la crainte de la punition. Il a développé des stratégies pour compenser son manque de confiance en lui et dans ses capacités, telles que les mensonges, la communication indirecte par des moyens électroniques, parfois sous de fausses identités, et la manipulation d'autrui. Il a cependant développé des compétences relationnelles lui permettant d'éviter un isolement social. Avec l'entrée dans l'adolescence, la sexualité a pris une place importante, ceci d'autant plus qu'en fonction de son surpoids majeur, il n'imaginait pas susciter le désir chez un partenaire. Se heurtant à un refus poli suite à sa déclaration à Mélanie Layat mais constatant que d'autres, moins « méritants » obtenaient ses faveurs, il a progressivement échafaudé une stratégie en profitant d'une position de faiblesse et en tordant la perception de la réalité par le biais du mensonge pour obtenir ce qu'il désirait. Mais

même lorsqu'il était dans une relation ordinaire, Mickaël Dougoud a eu tendance à accumuler les films, photos, et autres supports liés à ses partenaires comme pour garder l'objet de son désir à portée de mains. Après les ruptures des deux longues relations affectives, Mickaël Dougoud a utilisé les mêmes supports pour obtenir dans la réalité à nouveau ce que ses partenaires ne voulaient plus lui donner. Nous voyons donc une accumulation de mécanismes de défense de l'ordre du contrôle, de la maîtrise de l'autre et de la distorsion cognitive qui se base certainement sur des angoisses d'abandon et un défaut de la capacité de déplacement de la réalisation de la pulsion de la réalité vers le fantasme.

1. Diagnostic psychiatrique

L'expertisé ne présente pas de symptôme d'un trouble psychiatrique aigu. Par contre le diagnostic posé lors de son enfance de Trouble hyperkinétique et trouble des conduites selon la CIM-10 peut être retenu. Vu son âge, il faut cependant le scinder en Trouble de l'attention et probablement en Trouble de la personnalité de type personnalité dyssociale. Le Trouble de l'attention sans hyperactivité (CIM-10 F98.8) n'a pas pu être objectivé par l'expert. Cependant la bonne réponse clinique à la réintroduction du méthylphénidate (Ritalin®), observé tant par l'expertisé que par l'entourage, ainsi que les symptômes décrits sans médication permettent de confirmer ce diagnostic.

Concernant le Trouble des conduites, il s'agit d'un diagnostic posé chez l'enfant et qui peut évoluer vers un Trouble de la personnalité de type personnalité dyssociale (CIM-10 F60.2). Ce dernier est caractérisé par a) une indifférence froide envers les sentiments d'autrui, b) Une attitude irresponsable manifeste et persistante, un mépris des normes, des règles et des contraintes sociales, c) une incapacité à maintenir durablement des relations, alors même qu'il n'existe pas de difficulté à établir des relations, d) une très faible tolérance à la frustration et un abaissement du seuil de décharge de l'agressivité, y compris de la violence, e) une incapacité à éprouver de la culpabilité ou à tirer un enseignement des expériences, notamment des sanctions, f) une tendance nette à blâmer autrui ou à fournir des justifications plausibles pour expliquer un comportement à l'origine d'un conflit entre le sujet et la société. L'expertisé présente plusieurs de ces traits. Cependant ils n'ont pas (encore ?) une dimension permettant de poser le diagnostic de Trouble de la personnalité, même si les répercussions négatives sur la gestion du

quotidien peuvent être observées (perte d'emploi, endettement, difficultés relationnelles avec l'entourage).

Comme discuté plus haut, l'expertisé ne remplit pas non plus les critères d'un trouble spécifiques de la préférence sexuelle. En effet, il a recours à différentes formes d'assouvissement de ses désirs sexuels. Il s'agit cependant de pratiques occasionnelles et tant lui que ses partenaires décrivent essentiellement des pratiques sexuelles classiques. Le sadomasochisme recouvrirait le plus grand nombre de ces pratiques (viol, coprophilie, humiliation) en tenant compte de la domination/soumission et de l'humiliation. Mais la notion de jouissance sexuelle par ce moyen n'est pas assez accentuée pour retenir véritablement ce diagnostic.

En conclusion, nous pouvons retenir le diagnostic de Trouble mixte de la personnalité CIM-10 F61.0) en tenant compte des traits de la personnalité de type dyssociale et de type narcissique, d'une certaine immaturité affective et des préférences sexuelles polymorphes.

2. Responsabilité

D'un point de vue psychiatrique il n'existe aucun indice allant dans le sens d'une abolition de la faculté d'apprécier le caractère illicite de son acte ou de se déterminer d'après cette appréciation (art. 19, al 1 CP), ni actuellement, ni au moment des faits.

Au moment des faits, l'expertisé ne souffrait pas de maladie ou de déficit entravant la capacité de discernement (art. 19, al 2 CP). L'immaturité psycho-affective pourrait avoir joué un rôle dans l'appréciation du caractère illicite de certains de ses actes, mais pas au point de diminuer sa responsabilité légale. L'hyperactivité, avec l'impulsivité qui l'accompagne, peut dans certaines situations, lorsqu'elle est fortement développée, diminuer la capacité de se déterminer. Chez l'expertisé l'intensité moyenne du trouble et le caractère des délits avec préméditation excluent une prise en compte du rôle de l'impulsivité dans l'appréciation de la responsabilité.

3. Evaluation du risque / pronostic légal

Nous allons combiner deux procédés pour évaluer le risque de récidive d'actes délictueux. D'une part nous avons une méthode basée sur des valeurs statistiques de récidives qui sont ensuite extrapolées et ajustées aux cas individuels. Nous avons appliqué ici le Sexual Offender Risk Appraisal Guide (SORAG, Rice et Harris, 1997), basé sur le Violence Risk Appraisal Guide (VRAG), qui a été développé en 1993 à partir d'un échantillon de

délinquants de sexe masculins incarcérés dans une unité de haute sécurité de la province canadienne de l'Ontario en raison de violence puis libérés. 12 variables indépendantes ont été déterminées qui avaient une valeur pronostique sur le risque de récidive, ces variables pouvant être cotées tant comme augmentant le risque que comme ayant un effet protecteur par rapport au risque. L'échantillon a ensuite été réparti sur 9 groupes. Mickaël Dougoud atteint un score au SORAG de 13 points, ce qui le met dans la catégorie de risque 5 (sur 9) avec une probabilité de récidive de délits violents incluant des délits à caractère sexuel de 45 % en l'espace de 7 ans. Il est à relever que le SORAG n'a pas été validé avec un échantillon de délinquants en Suisse mais uniquement au Canada, ses résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

D'autre part nous avons utilisé comme outil d'aide au jugement professionnel structuré le Catalogue de critères bâlois selon Dittmann pour faire un pronostic de risque de récidive délictueuse individualisée. Pour chaque critère, les éléments favorables et défavorables sont pesés. Le risque individuel de récidive est déterminé en fonction de l'ensemble des critères, certains pouvant cependant être nettement plus importants que d'autres, ainsi que du taux général de récidive.

1. Analyse des délits

Défavorable est qu'il s'agit de plusieurs séries de délits avec application d'une certaine violence (bander les yeux, attacher les mains), plutôt favorable est qu'il ne s'agit pas d'un choix aléatoire de victimes et qu'il n'y a pas eu de violence physique extrême. Le viol et la contrainte sexuelle ont un taux de nouvelle condamnation pour récidive après une première condamnation de 10-25% (selon Nedopil, Forensische Psychiatrie, 2012), donc plutôt faible.

2. Antécédents criminels

Favorable car pas d'antécédents, la criminalité semble liée à une phase de vie.

3. Personnalité, trouble psychique

Défavorable car trouble des conduite dès l'enfance, délinquance épisodique mais sur plusieurs années, trouble de la personnalité et relativement haut score à la Psychopathy Check List.

4. Conscience de l'auteur de sa maladie ou de son trouble

Favorable car l'expertisé reconnaît que son comportement était inadéquat et partiellement qu'il était injustifiable.

5. Compétences sociales

Plutôt défavorable car au moment de l'incarcération l'expertisé était au chômage, côtoyait un groupe de pairs dyssociaux, avait été exclu$ d'un club de sport et avait des problèmes financiers.

6. Comportement conflictuel spécifique

Plutôt défavorable car l'expertisé a présenté des réactions agressives à des situations de frustration et de conflit.

7. Travail sur le délit

Plutôt favorable est la demande d'un suivi psychiatrique, la reconnaissance des délits graves avec la première victime et une expression de regrets, plutôt défavorable est le dénie initial des deux autres délits et le manque de remords réels.

8. Possibilités thérapeutiques en général

L'abord psychothérapeutique des délinquants sexuels s'est fortement amélioré ces dernières années. L'expertisé présente un trouble de la personnalité, dont le traitement pose des problèmes, mais vu son âge et la faible intensité du trouble, les possibilités thérapeutiques sont bonnes.

9. Possibilités thérapeutiques réelles

Une psychothérapie ambulatoire en milieu carcéral est en cours depuis plus de 21 mois. L'expertisé se montre motivé à poursuivre, donc il s'agit d'un facteur favorable.

10. Motivation pour un traitement

L'expertisé a demandé lui-même de pouvoir bénéficier d'une psychothérapie et a progressivement bien investi le traitement, se montrant ouvert et prêt à se remettre en question.

11. Entourage social en cas de congé ou de libération

Plutôt défavorable car avant l'incarcération, l'expertisé passait beaucoup de temps avec un groupe de pairs dyssociaux, n'avait plus de travail et consommait durant les loisirs passablement d'alcool et de cannabis. Actuellement, sa mère, Mme Dougoud, ne vit pas dans un appartement ou elle peut accueillir l'expertisé et elle rencontre des difficultés financières, physiques et psychiques.

12. Evolution depuis les délits

Plutôt défavorable car malgré une plainte et une audition par la Police et la Procureure, l'expertisé a continué à harceler sa troisième victime et malgré son arrestation il a envoyé des lettres pour lui nuire et la rendre responsable. Par contre en milieu carcéral, il s'est bien adapté, a un comportement respectueux, de bons contacts avec les codétenus et est apprécié par ses maîtres d'atelier.

En conclusion, l'évaluation globale du risque de récidive délictueuse peut être formulée ainsi :

Partant de l'appréciation par le SORAG d'un risque de récidive d'un délit avec violence de 45% dans les 7 ans après libération (base de comparaison détenus de « haute sécurité » au Canada), en tenant compte des diagnostics de Trouble de l'attention et de Trouble de la personnalité, du contexte socio-économique plutôt défavorable (logement, travail, soutien familial concret), des mécanismes de délit (manipulation, emprise, abus de pouvoir mais absence de violence physique) et du comportement constructif depuis l'incarcération, la probabilité de récidive de délits violents ou à caractère sexuel doit être considérée comme moyenne, comparée avec des délinquants ayant commis le même genre de délits. Le risque de récidive délictueuse sans distinction de type de délit est nettement plus haut car les traits immatures et dyssociaux peuvent favoriser chez l'expertisé des transgressions de la loi sous différentes formes, telles que escroquerie, harcèlement, contraintes et consommation de substances illicites. A relever que l'expertisé n'a jamais usé de violence

physique pour obtenir ce qu'il désirait et que ses actes asociaux relèvent plutôt de la manipulation verbale.

4. Thérapie et mesures

En raison du relativement haut risque de récidive générale et en raison de la dimension dyssociale de la personnalité de l'expertisé, des mesures d'accompagnement, mieux encore de traitement sont particulièrement indiquées.

Les diagnostics posés (Immaturité affective, Trouble de l'attention et Trouble mixte de la personnalité) sont susceptibles d'être amélioré par un traitement psychiatrique ambulatoire intégré (Art. 63 CP), combinant abord psychothérapeutique et pharmacologique ainsi que des mesures pédagogiques et psychosociales. En effet, la Ritalin a un effet positif non-seulement sur la capacité d'attention et de concentration mais également sur l'impulsivité. Ces effets favorisent l'intégration sociale à court et long terme par le biais de l'amélioration des compétences relationnelles et de l'amélioration de l'acquisition des connaissances scolaires et professionnelles. La psychothérapie de son côté peut aider l'expertisé à comprendre les mécanismes sous-jacents à ses comportements délictueux, à identifier les moments critiques et à développer des stratégies d'évitement de ces derniers. En particulier, la problématique sexuelle, non-reconnue par l'expertisé mais qui ressort clairement de la juxtaposition des délits et des activités sexuelles non-délictueuses, ainsi que des dialogues par SMS ou Internet, mérite d'être abordée de façon approfondie, afin qu'il puisse clairement différencier ce qui est légal et ce qui est illégal, ce qui est normal et ce qui est du registre de la perversion ou de la pratique limite nécessitant un accord éclairé des deux partenaires. Un autre aspect à traiter en psychothérapie serait les moyens utilisés pour arriver à ses fins, en particulier arriver à reconnaître la limites entre séduction et manipulation, entre persévérance et harcèlement et en fin de compte intégrer dans sa conception d'une sexualité épanouissante le respect de la dignité. En lien avec la problématique de la sexualité, mais à voir dans un contexte plus large de maturation psychoaffective et d'évolution de la personnalité sont les aspects relationnels : angoisses d'abandon, autonomisation et individuation, gestion des frustrations et des affects. Il s'agit bien entendu d'une psychothérapie de longue durée eu égard au Trouble de la personnalité.

En fonction de la situation sociale préoccupante à la fin de son apprentissage pratique et en raison de son immaturité psychoaffective une Mesure thérapeutique institutionnelle

pour jeunes adultes (Art. 61 CP) doit être envisagée. Ceci permettrait à l'expertisé de compléter sa formation et de bénéficier d'une réintégration socio-professionnelle accompagnée. Le travail éducatif dans le groupe de jeunes adultes lui donnerait l'occasion de développer des compétences pro-sociales.

Ces deux mesures ne peuvent cependant avoir un véritable effet et donc améliorer le pronostic légal qu'à condition que l'expertisé y adhère et participe activement au processus de soins.

Vu le caractère non encore fixé du trouble de la personnalité, entre autre en lien avec l'immaturité, il est difficile de faire un pronostic à longue échéance sur le risque de récidive d'actes délictueux. En effet, nous pouvons partir de l'hypothèse que le pronostic actuel peut être nettement amélioré par les mesures proposées, raison pour laquelle nous proposons de refaire une évaluation du pronostic légal quand les mesures auront pu déployer leurs effets.

5. Réponses aux questions:

1. Existence d'un trouble psychique

1.1 L'examen du (de la) prévenu(e) met-il en évidenee un trouble psychique au moment des faits? Si oui lequel et quelle en est la sévérité?

Oui, le prévenu souffrait au moment des faits d'un Trouble de l'attention sans hyperactivité (CIM-10 F98.8), d'un Trouble mixte de la personnalité (CIM-10 F61.0) et d'une Immaturité affective (Trouble du développement de la personnalité).

2. Responsabilité (article 19 alinéas 1 et 2 CP)

2.1 Au moment des faits reprochés, le prévenu était-il incapable, en raison de ce trouble psychique, d'apprécier le caractère illicite de ses acte ou de se déterminer d'après cette appréciation (art. 19 alinéa 1 CP)?

Non

2.2 Au moment des faits reprochés, le prévenu était-il partiellement capable, en raison de ce trouble psychique (art. 19 alinéa 2 CP):

- **d'apprécier le caractère illicite de ses acte, ou**
- **de se déterminer d'après cette appréciation?**

Si oui, de quelle ampleur estimez-vous cette diminution de la responsabilité (légère, moyenne, grave)?

Non, les troubles psychiques, dont souffrait le prévenu, n'étaient pas susceptibles de diminuer la capacité d'apprécier le caractère illicite de ses actes ni de diminuer sa capacité de se déterminer d'après cette appréciation.

3. Risque de récidive

3.1 Le prévenu présente-t-il un risque de commettre à nouveaux des infractions?

Oui, le prévenu présente, en comparaison avec des personnes ayant commis le même genre de délit, un risque moyen de commettre à nouveau des infractions.

3.2 A quel genre d'infractions peut-on s'attendre et quelle est la probabilité que le prévenu en commette?

Sans mesures, le prévenu présente un risque moyen de commettre à nouveau des délits contre l'intégrité sexuelle. Il présente un risque moyen-fort de commettre des délits de type escroquerie, harcèlement, contraintes et consommation de substances illicites.

3.3 Est-ce que ce risque est à mettre en relation avec un grave trouble psychique chronique ou récurrent ou avec les caractéristiques de la personnalité du prévenu, ou les circonstances dans lesquelles il a commis l'infraction, ou avec son vécu?

Ces risques sont à mettre en relation avec son vécu (enfance, traumatismes) et les caractéristiques de sa personnalité (Trouble mixte de la personnalité, immaturité).

4. Mesures (art. 59 a 61 et 63 CP)

4.1 Le trouble psychique constaté au moment des faits est-il toujours présent? Existe-t-il une relation entre ce trouble psychique et les faits poursuivis?

Oui, les troubles sont toujours présents et ils sont en lien avec les faits poursuivis dans le sens où ils ont provoqué une distorsion cognitive de la perception des délits dans la dimension de la répercussion sur la victime, qui n'est que marginalement prise en compte face à la réalisation des satisfactions personnelles.

4.2 Existe-t-il un traitement pour le trouble psychique mentionné plus haut? Ce traitement est-il susceptible de diminuer le risque de nouvelle infraction? Si oui de quelle nature serait ce traitement?

Concernant les troubles de la personnalité et l'immaturité, qui sont difficiles à différencier chez l'expertisé, des traitements existent. En premier lieu il s'agit d'un traitement psychiatrique intégré (psychothérapie, pharmacothérapie et mesures psychosociales) ambulatoire. Secondairement des mesures socio-éducatives sont à même d'aider à transposer les compétences et changements issus du travail psychothérapeutique dans le vécu quotidien et par là en améliorer l'effet préventif.

4.3 Le prévenu est-il prêt à se soumettre à ce traitement? Un tel traitement ordonné contre la volonté du prévenu aurait-il néanmoins des chances de pouvoir être mis en œuvre?

Oui, l'expertisé a dit être prêt à se soumettre à une psychothérapie, dont il a déjà pu percevoir les effets positifs. Concernant un placement en structure pour jeunes adultes, il dit en avoir déjà fait la demande il y a un an.

4.4 Une mesure thérapeutique institutionnelle au sens des articles 59 ou 60 CP, un traitement ambulatoire au sens de l'article 63 CP ou plusieurs mesures au sens de l'article 56a CP sont-ils opportuns? Est-ce qu'un traitement résidentiel est indispensable pour diminuer le risque de nouvelles infractions ou un traitement ambulatoire est-il suffisant? Quelles possibilités pratiques existent pour mener à bien cette mesure?

Le trouble psychique présenté par l'expertisé n'atteint pas la gravité nécessaire pour justifier une mesure au sens de l'article 59. Par contre une combinaison d'une psychothérapie ambulatoire (art. 63) et d'un placement pour jeunes adultes (art. 61) aurait de fortes chances de diminuer significativement le risque de récidive.

4.5 Est-ce que ce type de traitement peut être mis en œuvre pendant ou après l'exécution de la peine?

Oui.

4.6.1 Le prévenu (moins de 25 ans) souffre-t-il de graves troubles du développement de la personnalité?

Oui, il souffre d'une immaturité affective assimilable à un trouble du développement de la personnalité et la combinaison de plusieurs troubles engendre une certaine gravité.

4.6.2 Existe-t-il un lien entre les faits et ces graves troubles du développement de la personnalité?

Oui, dans le sens d'une perception distordue de la réalité.

4.6.3 Une mesure de placement dans un établissement pour jeunes adultes au sens de l'article 61 CP peut-elle limiter le risque de commission de nouvelles infractions? Le prévenu est-il prêt à se soumettre à un placement? Un placement ordonné contre la volonté du prévenu aurait-il néanmoins des chances de succès? Une mesure au sens des articles 59-60 et 63 CP est-elle également indiquée à titre complémentaire?

Oui, voir réponse 4.2 et 4.3. L'élément central du traitement doit cependant être la psychothérapie, seule à même d'apporter les modifications du fonctionnement psychique de l'expertisé à la base de ses délits à caractère sexuel.

5. Internement (art. 64 al. 1 CP)

L'expertisé est prévenu notamment de viol, soit une infraction susceptible de justifier un internement au sens de l'article 64 al. 1 CP

5.1 En raison des caractéristiques de la personnalité de l'auteur, des circonstances dans lesquelles il a commis l'infraction et de son vécu, est-il sérieusement à craindre qu'il ne commette d'autres infractions du même genre?

Oui, sans mesures thérapeutiques une récidive est à craindre.

5.2 En raison d'un grave trouble mental chronique ou récurrent en relation avec l'infraction, est-il sérieusement à craindre que l'auteur ne commette d'autres infractions du même genre et que la mesure prévue à l'art. 59 CP semble vouée à l'échec?

Non.

5.3 Une mesure d'internement au sens de 5.1 ou de 5.2 est-elle nécessaire ou au contraire une peine seule est-elle de nature à écarter le danger de commission de nouvelles infractions du même genre?

D'un point de vue psychiatrique, une peine accompagnée de mesures thérapeutiques semble être à même d'écarter le danger de commission de nouvelles infractions de la même gravité.

5.4 Une telle mesure peut-elle être exécutée?

Impossible de se prononcer à ce propos.

6. Questions supplémentaires

La dimension sexuelle des délits commis est effectivement au premier plan. L'insistance manifestée pour obtenir des satisfactions sexuelles parfois déviantes, parfois à la limite du cadre légal et parfois clairement en dehors de ce dernier est à mettre en relation avec la personnalité et le passé de l'expertisé. Même si le diagnostic de Trouble de la préférence sexuelle ne peut pas être retenu, la thématique sexuelle doit certainement être au centre de la prise en charge psychiatrique. Ceci d'autant plus qu'elle est à l'origine des actes ayant eu les répercussions les plus graves pour autrui.

7. Avez-vous d'autres remarques à formuler?

Non

Afin d'améliorer la qualité de nos expertises, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir nous faire parvenir le prononcé du jugement.

Vous remerciant pour votre mandat et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de recevoir, Madame la Procureure, l'expression de nos salutations respectueuses

Prof. Dr. med. Marc Graf
Klinikdirektor und Chefarzt
Forensisch-Psychiatrische Klinik
Zertifizierter Forensischer Psychiater SGFP

Dr. med. Christian Perler
Stv. Chefarzt
Leitender Arzt Jugendforensik
Zertifizierter Forensischer Kinder- und Jugendpsychiater SGFP

Annexe: SORAG